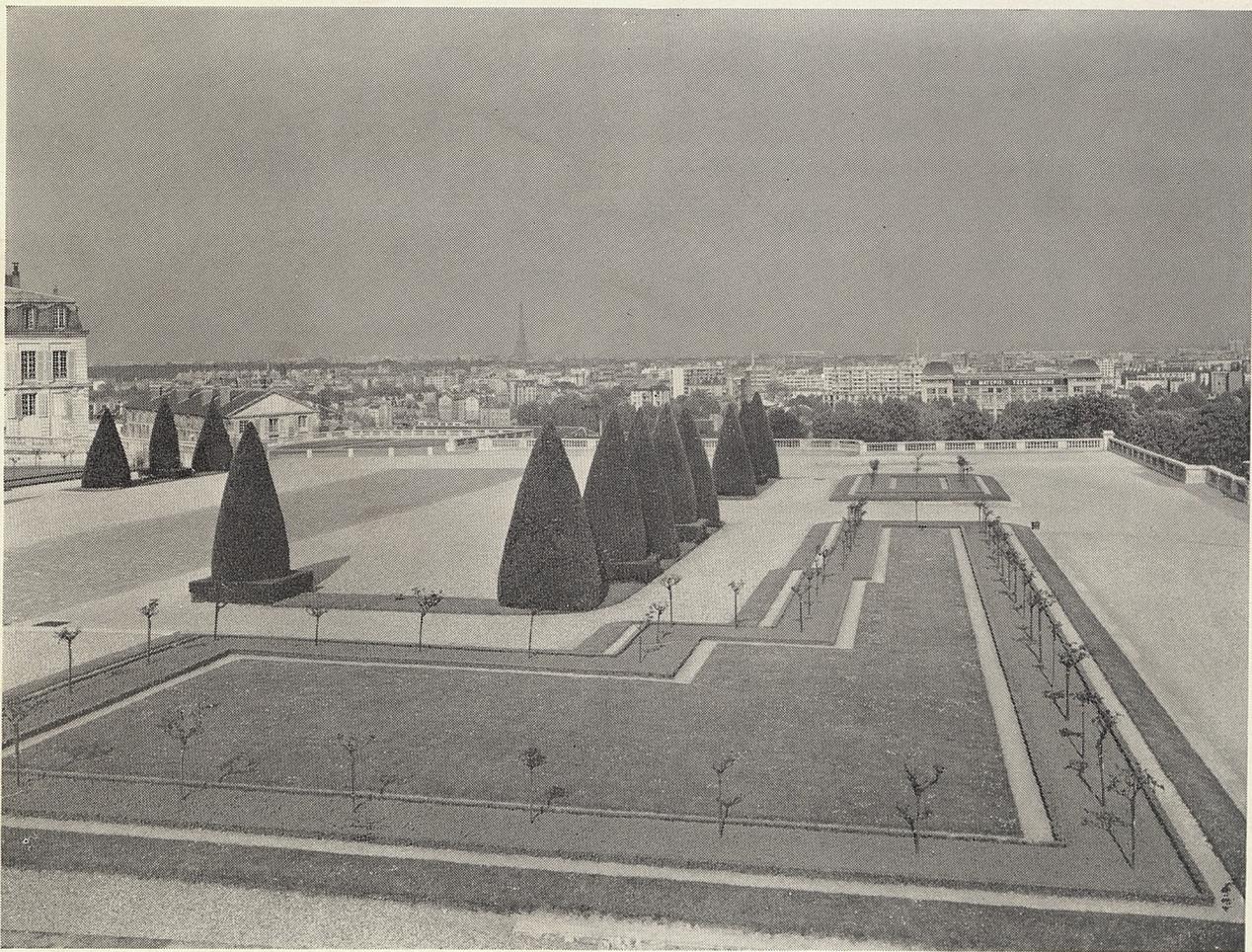


# *Bulletin Municipal Officiel*

## DE LA VILLE DE SAINT-CLOUD



Parc de Saint-Cloud (emplacement de l'ancien château)

PHOTO SARTONY

# PIERRE

CHEMISIER - TAILLEUR

90, bd de la République, SAINT-CLOUD - MOL. 53-15

# R. BOURDOISEAU

FOURREUR

1, Place de l'Eglise

MOL. 53-85

# OPTIQUE MÉDICALE

MONTURES ET VERRES CORRECTEURS DE TOUTES MARQUES

## J. MIGNARD

Pharmacien · Opticien

11 BIS, RUE ROYALE · SAINT-CLOUD

MOL. 42-11

APRES CHAQUE BARBE, UTILISEZ

## AQUA VELVA

QUI PROTEGE la JEUNESSE de VOTRE VISAGE  
ET LA SANTE DE VOTRE EPIDERME

CENTRE CHIRURGICAL

### Val d'Or - Saint-Cloud

14 et 16, rue Pasteur, SAINT-CLOUD — Tél. : VAL. 59-66

ÉTABLISSEMENT CONVENTIONNÉ avec la Sécurité Sociale  
et de nombreuses mutuelles (S.N.C.F., E.D.F., Gaz de France,  
Fédérations mutualistes de Seine et Seine-et-Oise, etc.)

## TAPIS et MOQUETTES de FRANCE



CENTRE NATIONAL DES TAPIS ET TAPISSERIES

17<sup>e</sup>, Place Malesherbes, 11

6<sup>e</sup>, Boulevard Montparnasse, 9 ter

11<sup>e</sup>, Boulevard Voltaire, 6

622-21-67

783-68-00

805-16-86

**MOQUETTES** : 1500 coloris, qualité dessins ;  
**TAPIS** : 1500 versions contemporaines, styles Orient ;  
**TAPISSERIES** : de Watteau à J.P. le Doux.

Prix du circuit de distribution directe et de plus remise de 5 % aux concitoyens de MM. Dermagne, clodoaldiens, directeurs généraux (vous référez surtout du Bulletin). Devis spontanément établi. Paiement échelonné jusqu'à 1 an 1/2.

**PASSEZ AUX "TMF", VOUS SEREZ DÉJÀ RAVIS !**

KAYAKS et  
BATEAUX  
PLIANTS



## JEAN MOTEURS HORS-BORD

## CHAUVEAU — VOILES —

CONSTRUCTEUR ACCESSOIRES NAUTIQUES

2 ter, avenue de Longchamp, SAINT-CLOUD - MOL. 74-54

## Madame L. ABDOUCHELI

Ex-Docteur dentiste  
de la Faculté de médecine de Tiflis

Diplômée pour les soins esthétiques du visage et du corps  
par l'Ecole du docteur Pentoureau  
et l'Académie de soins esthétiques de Paris

102, bd de la République, SAINT-CLOUD - MOL. 44-28

SUR RENDEZ-VOUS

## M<sup>me</sup> FAYE - GARRIGUES

INFIRMIÈRE DIPLOMÉE D'ÉTAT

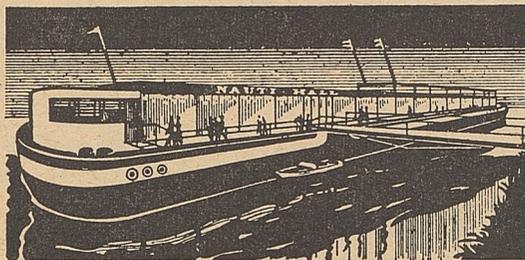
60, boulevard de la République, SAINT-CLOUD

Téléphone : 605 30-06

— SOINS ET PIQURES A DOMICILE —

## NAUTI-HALL

Face au 62, quai Carnot, SAINT-CLOUD, Tél. MOL. 44-55  
(Entre les Ponts de St-Cloud et Suresnes) parking pour voitures



**Raymond GUYARD**, ex-officier mécanicien de l'armée de l'air  
Directeur de NAUTI-HALL

serait très heureux de recevoir votre visite en sa péniche chauffée, et de vous présenter son exposition permanente de bateaux, moteurs, accastillages et accessoires nautiques et motonautiques, des principales marques françaises et étrangères, et son atelier de mécanique et de mise au point doté des derniers perfectionnements ; enfin, de vous conseiller utilement et de vous guider dans votre choix, en vous faisant profiter de sa grande expérience du motonautisme.

ATELIER CARROSSERIE - PEINTURE - MÉCANIQUE

Spécialiste **CITROËN - PANHARD**

STATION ÉLECTRONIQUE DE RÉGLAGE - MISE AU POINT  
VOITURES SPORT TOUTES MARQUES

**M. C. GORJU**, 1, Quai Carnot, SAINT-CLOUD

**GARAGE DU PONT DE St-CLOUD - Tél. : 605-44-62**

**Remorquage - Dépannage jour et nuit**

## PAUL DAHL

ÉQUIPEMENT DE FREINAGE A AIR COMPRIMÉ  
CONTACTS ÉLECTRIQUES

24, Quai Carnot, SAINT-CLOUD MOL. 67-25

## STUDIO DE SAINT-CLOUD **R. LOMPRESZ**

PHOTOS AMATEUR - CINÉ - MARIAGES - PORTRAITS

3, rue de la Libération  
Tél. : 605 - 07 - 26

**PHOTOGRAPHIES  
INDUSTRIELLES**



## VOLKSWAGEN

AGENCE RÉGIONALE

76, BVD HENRI-SELLIER

506-46-59

SURESNES

## MIROITERIE - VITRERIE

Tous Travaux pour appartements

## DEWERPE

— Fondée en 1889 —

7, rue Mollien, BOULOGNE - SUR - SEINE

Tél. : 606 19-06

Escompte Spécial sur référence de cette annonce

## Chausseur - Cordonnier

"RÉSIDENCE BEAUSOLEIL"

160, bd de la République, SAINT-CLOUD

RÉPARATION TALON MINUTE

## SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

SURESNES

- CITÉS

SAINT-CLOUD

16, avenue Jean-Jaurès

506 - 50 - 77

2, av. du Maréchal-Foch

605 - 92 - 27

**OUVERT DU MARDI AU SAMEDI INCLUS**

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE

(Comptes de Chèques sans aucun frais) Location de coffres-forts

## A. CANTIN

PAYSAGISTE

13, rue Sevin-Vincent, St-CLOUD - 408 - 89 - 25

## agence beausoleil

PIERRE LACLEF

TRANSACTIONS

IMMOBILIÈRES

CONSTRUCTION

160, boul. de la République

SAINT-CLOUD

Tél. : 408 76-65



DÉCORATION - PEINTURE  
REVÊTEMENTS - S. A. R. L.

56, rue du Mont-Valérien, SAINT-CLOUD - 408-66-12

PAPIERS PEINTS - TISSUS ASSORTIS  
RIDEAUX - VOILAGES  
TRAVAUX INSTALLATIONS



**Charcuterie - Comestibles**  
PRODUITS ITALIENS - VINS FINS

**QUINTIN**

26, rue Royale, SAINT-CLOUD

**LIBRAIRIE - PAPETERIE**

DÉPOT CENTRAL DE JOURNAUX ET PUBLICATIONS

**J. PLEURDEAU**

16, rue Royale, St-CLOUD - Tél. : MOL. 43-47



**DÉMÉNAGEMENTS**

Ets Michel **GORAND**, 233, boul. Pereire, **PARIS-XVII<sup>e</sup>** (Porte Maillot)  
**PARIS - PROVINCE - ÉTRANGER** — **Maximum de soins**  
Tél. : **ÉTOILE 73-74** et **11-60** — **ÉTUDES** et **DEVIS GRATUITS**

**TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS**  
**ENTREPRISE MARCEL PLANTIVAUD**

20, rue de Garches  
SAINT-CLOUD **MOL. 65-85**

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE MAÇONNERIE  
TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

**M. ESTEVES & C<sup>ie</sup>**

41, rue Sevin-Vincent, SAINT-CLOUD **408-87-47**  
**Béton armé - Canalisations - Travaux en tous genres**

**DELARFEUX & C<sup>ie</sup>**

ENTREPRISE DE PEINTURE

38, rue Gounod  
**MOL. 44-48** SAINT-CLOUD

*Luminaire*

**M. SCHIFER**

12, rue Dailly, St-CLOUD - **825-02-39**



AGENCE ET ATELIERS AGRÉÉS

**RENAULT** "GARAGE DE LA POSTE"

ACHAT — VENTE — ÉCHANGE

6, rue Gaston-Latouche, SAINT-CLOUD  
Tél. **825-45-40** Tél. **605-17-44**

**CARROSSERIE AUTOMOBILE**

TOUTES MARQUES

TRAVAUX PAR SPÉCIALISTES

"GARAGE PASTEUR"

21, rue Pasteur, SAINT-CLOUD — **VAL. 45-40**

PEINTURE - RAVALEMENTS  
VITRERIE - DÉCORATION

**BALAC & CERVO**

17, rue du Docteur-Desfossez, SAINT-CLOUD  
Tél. : **825-58-89**

**ENTREPRISE DE PEINTURE**

DÉCORATION - VITRERIE

**André VOISINE**

19, rue du Calvaire, SAINT-CLOUD - **MOL. 69-56**  
**REVÊTEMENTS PLASTIQUES (Murs et Sol)**

**CHAUFFAGE** (Charbon - Gaz - Mazout)  
**PLOMBERIE - SANITAIRE**

**D. CLEPOINT**

7, rue Preschez, SAINT-CLOUD **Tél. : 825-08-71**

**LEÇONS PARTICULIÈRES ET COURS**

*"Guitare"*

**Annick ROBIN**, Professeur de l'Ecole d'Art Martenot

102, Bd de la République - St-CLOUD — Pour rendez-vous **MOL. 66-99**

**TOUS BESOINS • TOUS DÉBITS • TOUTES PRESSIONS**

**DOMESTIQUES  
ET AGRICOLES  
INDUSTRIELLES**

**LES  
POMPES GUINARD**

**PULVÉRISATEURS  
MATÉRIEL INCENDIE  
POMPES MARINES**

40, RUE DE FOUILLEUSE SAINT-CLOUD (S.-2.-O.) TÉL. : MOLITOR 48-00

# BULLETIN



# MUNICIPAL

Direction-Administration :  
MAIRIE DE SAINT-CLOUD

OFFICIEL

Publication trimestrielle

## Notre Centre aéré de Tamié



### I. — Présentation technique

Notre « Centre Aéré », dont la création avait été décidée par le Conseil Municipal dès 1963, est entré en service effectif par l'envoi, début janvier, de nos premières « classes de neige ».

Nous croyons bon de faire un court historique des étapes de cette création.

C'est le 21 juin 1963 que le Conseil Municipal décidait d'acquérir, des Etablissements Boismondau, de Valence, leur propriété du Col de Tamié (Savoie) qui semblait, par sa situation, la conception des bâtiments, les possibilités d'extension, de nature à répondre aux buts poursuivis : l'organisation de classes de neige pendant la période d'hiver ; le fonctionnement de nos colonies de vacances en juillet et août ; éventuellement, pendant les périodes de non fonctionnement, l'accueil d'enfants convalescents non contagieux.

Les démarches nécessitées pour l'obtention des autorisations administratives indispensables furent longues à souhait ! Mais, en mars 1965, tous les corps d'état ouvraient le chantier. Il s'agissait d'aménager pour leur nouvelle destination les bâtiments qu'il fallait aussi agrandir et équiper de tout le matériel technique moderne né-

(Suite page 5)

## TRIBUNE LIBRE

## Encore les libertés communales !

### L'IMPASSE

On trouvera par ailleurs, dans le présent Bulletin, l'étude financière sur le budget 1966 de la Ville de SAINT-CLOUD.

C'est la conclusion de cette étude qui nous amène à expliquer comment et pourquoi nous sommes dans l'obligation d'augmenter le volume de notre budget et ainsi de faire peser sur le contribuable clodoaldien une charge plus lourde.

Il est de bon ton de dire : « Je ne fais pas de politique, je ne veux pas m'occuper de questions politiques » ; comme si c'était une déchéance ou une mauvaise action. Et pourtant on retrouve la politique à la base de chacun des actes de notre vie quotidienne et la femme s'y trouve désormais intéressée par le droit de vote qu'elle a acquis.

Si le loyer de l'argent est élevé, si le coût de la vie augmente, si les logements sont rares et chers, si les routes sont insuffisantes et meurtrières, c'est parce que notre pays a pris certaines options politiques.

C'est donc le devoir de chacun de se tenir au courant de ces problèmes et c'est la raison pour laquelle, dans la « Tribune Libre », nous essayons d'évoquer de la façon la plus objective, l'incidence de la politique sur les affaires communales.

La santé d'une nation moderne repose sur une monnaie stable et une économie en expansion. Pourquoi ? La stabilité monétaire est le signe visible de l'honnêteté de l'Etat vis-à-vis des citoyens. L'expansion économique est le moyen pour chacun de satisfaire ses aspirations au progrès, au mieux être. Comment réaliser l'une et l'autre ?

La stabilité monétaire est liée aux dépenses de l'Etat et aux revenus des particuliers. Si l'Etat vit au-dessus de ses moyens, il doit créer du numéraire pour faire face à ses engagements. Le gain pour lui est double :

(Suite page 2)

## En direct avec Monsieur le Maire

### UN QUART DE SIÈCLE DE VIE MUNICIPALE - 1940-1965 (Suite)

Notre premier « feuillet » (1) appelait, sur bien des points, des précisions complémentaires tant il est vrai qu'il n'est pas facile d'établir la vérité historique quand on fait appel aux seuls souvenirs !

M. Gaston ROLLIN qui, il y a trois mois, avait interrogé pour nos lecteurs M. le Maire sur ses souvenirs concernant SAINT-CLOUD à l'arrivée des Allemands et pendant la période où il a fallu s'organiser dans l'occupation, s'est adressé à d'autres témoins, tout aussi irrécusables.

Il a demandé tout d'abord à M. René MAILLET, clodoaldien de vieille date, et qui a vécu à SAINT-CLOUD toutes ces heures douloureuses de la « drôle de guerre », d'évoquer la création et la vie d'un organisme qui allait être d'une si grande efficacité pour aider les habitants dans tant de circonstances difficiles : L'ENTRAIDE CLODOALDIENNE.

(Suite page 3)

(1) Cf. B.M. N° 101.

## TRIBUNE LIBRE (Suite)

il acquiert des moyens de paiement et il déprécie la valeur de sa dette envers ses créanciers. Mais le prix est terrible, nous le connaissons tous bien : ruine des vieilles gens, discrédit général.

L'expansion économique, elle, exige un climat et une technique. Le climat, c'est la liberté d'entreprendre qui le crée. Il faut donner aux individus le goût du risque — et la récompense que ce risque mérite. La technique, c'est essentiellement l'organisation du travail, considérée comme une doctrine économique et sociale, premier facteur d'augmentation de la productivité.

L'Etat, dans une telle économie, aura pour principal devoir d'essayer d'introduire dans l'Administration les notions de Service et de Rentabilité. Il en résultera ainsi d'importantes économies qui lui permettront de réaliser l'équipement du territoire, c'est-à-dire l'infrastructure moderne dont les industries et l'agriculture ont besoin. L'Etat supprimera toute entrave à la liberté d'entreprendre. Le système d'imposition sera organisé de manière à faciliter les investissements de tous ordres : matériels, recherches, formation des mains-d'œuvre de tous échelons.

L'Etat a choisi une autre route et, aujourd'hui, c'est l'IMPASSE.

Sous le carcan des Plans, sous l'accablement des charges imposées, l'économie française a vu sa progression se ralentir petit à petit. Le monde des affaires, la Bourse, le monde du travail sont inquiets. Le Gouvernement est en face des problèmes posés par les grandes options. Il ne peut les continuer toutes ni non plus les abandonner toutes. Et, pour en sortir, on a trouvé le biais de la « **débudgétisation** ».

Le mot est barbare, mais la chose est bien simple : « on passe l'addition » de certaines dépenses de l'Etat aux collectivités locales, Départements ou Communes. L'impôt de l'Etat n'augmente pas, mais celui de la commune, lui, augmente, et beaucoup !

Quant aux dépenses de l'Etat et des collectivités, qui sont alimentées par les impôts et taxes de toutes sortes qui pèsent sur le contribuable, on peut les diviser non plus en **trois**, mais en **quatre** secteurs, sans compter la nouvelle unité territoriale que sont les Districts Urbains ! : le secteur réservé, le secteur soumis à l'Assemblée Nationale, le secteur départemental et le secteur communal. Les deux secteurs nouveaux : réservé et Districts échappent en partie ou en totalité au contrôle des élus.

Le contribuable est trompé puisqu'on lui a promis la stabilité dans les dépenses ; et, si la note augmente, c'est celle de la commune : donc « c'est la faute au Maire » ! Bien joué... !

Le problème est rarement évoqué par la grande presse : c'est très technique. Les candidats à la Présidence de la République n'en ont pas parlé. Peut-être ont-ils considéré que c'était hors de leur sujet ? Ou bien la chose leur a-t-elle paru ingénieuse ? Toujours bon à utiliser, on ne sait jamais...

Le Conseil Municipal de Saint-Cloud ne peut cependant éluder le problème : ou bien il décide que les impôts n'augmentent pas. Alors, adieu une bonne partie des réalisations indispensables ! Ou bien il demande aux contribuables, en toute franchise, et non sans quelque courage, de lui donner les moyens

financiers d'accomplir le programme pour lequel ses électeurs l'ont mandaté.

C'est par respect du contrat qui le lie à l'électeur que votre Conseil Municipal a choisi cette dernière voie.

Vous trouverez, en conclusion, des exemples concrets de débudgétisation, afin de bien montrer comment s'opère le transfert des dépenses du budget de l'Etat à celui du Département et de la Commune.

1) **L'aide sociale sous toutes ses formes**, qui complète mais ne remplace pas la Sécurité Sociale, est départementalisée, mais les communes sont tenues de verser une contribution importante fixée de façon autoritaire et qui, pour la Ville de Saint-Cloud, est annuellement de 200 000 F (20 millions d'anciens francs) ; et ceci se superpose aux attributions du Bureau d'Aide Sociale (ancien Bureau de Bienfaisance) qui a son autonomie et ses ressources locales propres.

Il va de soi que cette dépense d'Aide Sociale devrait incomber à l'Etat et non pas aux Communes : il y a là une débudgétisation très nette.

2) **Enseignement primaire** : si l'Etat paie traditionnellement les instituteurs, il n'en demeure pas moins que, devant sa carence, les communes de quelque importance sont obligées de rémunérer des professeurs spéciaux (gymnastique, dessin, musique, etc.) ; il y a là une anomalie et encore un transfert de budgets...

3) **Enseignement secondaire** : par la loi du 27 novembre 1962, l'Etat se décharge d'un tiers environ des dépenses concernant l'enseignement secondaire en obligeant les communes à participer aux achats de terrains, à la construction et à l'entretien des bâtiments des Lycées ce qui, pour certaines communes, est une charge colossale.

4) **Finances communales** : la mise en application obligatoire du « Plan Comptable » qui, s'il présente un intérêt pour l'Etat, en offre fort peu pour les communes, a entraîné des dépenses assez considérables pour celles-ci. En ce qui concerne plus particulièrement Saint-Cloud, celles-ci se traduisent par : investissement en matériel spécial (7 000 000 AF) et affectation de deux employées supplémentaires spécialisées.

L'Etat qui a imposé cette mesure n'est pas intervenu financièrement pour son application.

5) Par ailleurs, une loi de 1942 accordait aux communes, pour compenser les dépenses d'intérêt général faites par celles-ci et qui doivent normalement incomber à l'Etat, une subvention forfaitaire par tête d'habitant. Cette subvention n'a pas été augmentée en fonction des services rendus et du coût de la vie ; elle est actuellement fixée au taux dérisoire de 0,29 F par habitant et par an ! En toute équité, un très important réajustement devrait être envisagé : on peut donc admettre qu'il y a là un exemple de plus de débudgétisation.

Enfin, dernier exemple de débudgétisation, non encore appliqué mais presque : il s'agit de la « dénationalisation » des routes nationales à l'intérieur des Districts. Cela consistera à ne plus considérer comme nationales que les voies dites de « liaison rapide »,

c'est-à-dire les grands axes routiers, déviations spéciales et autoroutes.

Les anciennes routes nationales seront maintenant à la charge « hors traverse », des Départements, et, pour le reste, à la charge des villes traversées.

Cette mesure représentera pour Saint-Cloud, percé de part en part de plusieurs routes nationales, une charge écrasante.

F. CHAVETON.

## Un quart de siècle de vie municipale

(Suite de la page 1)

*Voici sa réponse :*

Le 23 octobre 1939 se réunissaient à la Mairie de Saint-Cloud, sur l'initiative de **M. Charles Blum**, Maire, et de M. le Docteur **François Debat**, une dizaine de personnes dans le but d'aider moralement et matériellement tous les mobilisés de la commune et leurs familles.

Ainsi fut constituée une Association, conformément à la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, dont le siège social fut fixé à la Mairie, la durée en étant limitée à celle des hostilités, augmentée d'un délai de douze mois après leur cessation.

Elle devait grouper tous les habitants décidés à œuvrer bénévolement et utilement en faveur de leurs concitoyens aux Armées. Habilitée à recevoir des dons en espèces et en nature, elle s'organisait pour envoyer des colis, des mandats et des lettres. Elle se proposait ainsi d'assurer la liaison entre la ville de Saint-Cloud et ses soldats, de créer un journal qui leur permettrait cette liaison, de porter tous ses efforts à soulager leurs souffrances, à améliorer leur sort et à assister leurs familles dans toutes leurs difficultés.

Son bureau fut immédiatement constitué :

Président d'Honneur : M. Charles BLUM, Maire.

Président : M. le Docteur François DEBAT.

Vice-Présidents : Madame Charles BLUM, Monsieur le Chanoine LEGRAND, Curé de Saint-Cloud, Madame LEMARQUIS, M. PECAUD.

Contrôleur Général : M. GREGOIRE, Receveur-Percepteur de Saint-Cloud.

Secrétaire Général : M. DESNOS, Principal Clerc de M<sup>e</sup> MUEL, notaire à Saint-Cloud.

Secrétaires-adjoints : Madame FONTY, M. HATRY, Receveur Municipal de la Ville de Saint-Cloud, M. BENOIT, Madame RYNDERS, M. FIAT.

Trésorier Général : M. GERODOLLE.

Trésorier-adjoint : M. René MAILLET.

Conseiller financier : M. LÉPARGNEUR.

Conseiller médical : M. le Docteur GARDETTE, auquel succéda M. le Docteur MAY-FOUGEROUSE.

Rédacteur en chef du Journal : M. Charles OULMONT.

Secrétaire-Rédacteur : M. L. GREGOIRE.

Gérant : M. DESNOS.

Jusqu'à l'invasion de juin 1940, le programme qui avait été élaboré se déroula fidèlement. Le journal, qui avait pris le titre : « **Pour Eux** », remplit son rôle de liaison parfaitement, sous l'active direction de M. **Charles Oulmont** et de ses collaborateurs. De nombreuses lettres témoignèrent de l'intérêt qui lui était porté. Le Comité d'organisation et d'exécution

adjoint au Bureau réalisa très bien ce que l'on pouvait en attendre. Les Commissions créées fonctionnèrent avec beaucoup de dévouement de la part d'adhérents venus de tous les points de la Ville. Toutes les conditions sociales se trouvèrent magnifiquement réunies, les plus grands noms de la Cité avec les plus modestes, rassemblés avec le seul désir d'être utile et de servir au maximum de leurs possibilités.

Colis et mandats avaient été régulièrement adressés et il est juste, à ce sujet, de rendre un hommage particulier à **Madame Fonty**, âme agissante — et qui le resta jusqu'à la fin de la guerre —, de tout le travail qui fut réalisé, avec l'aide de **Madame Rynders** qui, aux fonctions de secrétaire-adjointe, ajoutait celles de manutentionnaire.

L'occupation ennemie vint alors poser de nouveaux et redoutables problèmes. Nos concitoyens se souviennent des difficultés alimentaires qui se présentèrent dans la période trouble qui suivit l'exode, puis au retour de la population. Le chômage sévissait dans la zone nord du pays, surtout dans la région parisienne, isolée par les destructions et la création de zones interdites, sources habituelles de matières premières industrielles.

Dès octobre 1940, les autorités municipales durent prendre toutes les mesures nécessaires pour parer à cette situation qui risquait de devenir catastrophique. Les raisons qui avaient poussé, un an auparavant, les créateurs de l'Entraide, prenaient une valeur encore plus grande du fait de la surveillance exercée par l'autorité ennemie sur les organismes officiels français. Il paraissait donc bien indiqué de confier encore à une œuvre privée le soin de mener à bonne fin, dans les plus courts délais, la partie sociale du programme à réaliser. L'Entraide Clodoaldienne allait continuer et compléter son action.

Il s'agissait d'abord de se pencher sur la question alimentaire et de la résoudre au mieux. Ainsi fut envisagée la création de cantines et de jardins ouvriers.

En quelques semaines, trois cantines furent aménagées et développées :

— La cantine des Coteaux, créée dans une péniche qui servait pendant la belle saison, en d'autres temps plus heureux, d'école de natation, fut l'une des premières, cadre agréable fort joliment décoré et arrangé par le peintre architecte **Crevel** sur les indications de **Madame François Debat** qui savait allier le bon goût à beaucoup de dévouement ; animée par l'inoubliable et si active sœur **Cyprienne** secondée par sœur **Jeanne**, elle eut tout de suite grand succès.

— La cantine du Centre qui, en temps de paix, était ouverte pour les nécessiteux de la ville par le bureau de bienfaisance, se vit aussi gentiment décorée. Une personne se dévouait admirablement. Il convient que sa modestie agissante ne soit pas oubliée. Il s'agit de **Madame Marianne Cobigo**.

— La cantine de Montretout, dépendant d'une communauté religieuse qui, sans bruit, rendait des services inestimables.

— Enfin, une quatrième, dite cantine de l'Avre, fut, par la suite, créée boulevard de la République pour desservir le quartier Nord-Ouest de la ville.

Tout ce qui concernait l'organisation de ces cantines et leur ravitaillement, ce qui n'était pas toujours

bien facile..., dépendait de **M. Daniel Lorrain** dont l'activité débordante fit souvent merveille.

735.000 repas furent ainsi servis à des prix qui n'ont jamais dépassé 5 francs pour les repas sans viande.

Simultanément, et devant l'impossibilité de trouver à Saint-Cloud des terrains suffisants pour créer un nombre satisfaisant de jardins ouvriers, des négociations furent engagées avec le propriétaire du terrain de l'Hippodrome, le Président de la Société Hippique d'Encouragement, et les autorités allemandes qui occupaient le champ de courses, pour disposer de 6 hectares de paddocks aux fins d'utilisation comme jardins ouvriers. Les pourparlers aboutirent très rapidement. L'Entraide fit sans délai exécuter le piquetage du terrain, puis entreprendre des travaux importants de distribution d'eau, de clôture, d'installation de serres à outils, d'abris contre les averses, etc. Des engrais et des semences furent fournis aux usagers. Au début de 1941, les jardins étaient en pleine activité. Le nombre de familles disposant chacune d'un terrain de 250 mètres carrés environ, au Champ de Courses et dans les emplacements qui furent trouvés ultérieurement, monta progressivement à 676.

Un vestiaire qui rendit d'immenses services, fonctionna à partir d'octobre 1940; et, dès le mois de décembre, s'organisèrent des cours d'enseignement ménager.

Bien entendu, les mobilisés, les prisonniers continuèrent d'être une des préoccupations principales de l'Entraide Clodoaldienne. Plus de 27.000 colis, représentant près de 120 tonnes de produits, furent confectionnés et envoyés.

Au retour des prisonniers, de nouveaux crédits furent affectés pour leur venir en aide et des sommes importantes versées au « Livret du Prisonnier ».

La sollicitude pour les mobilisés et leurs familles se manifesta ainsi à chaque moment, sous toutes les formes, et la Municipalité, avec **M. Salles**, Maire, trouva toujours près des membres de l'Entraide Clodoaldienne, le plus actif et le plus précieux concours pour atténuer, dans la population, à la limite de tout ce qui était possible, les rigueurs d'une sombre et douloureuse époque.

C'est à la date du 5 février 1945 que l'administration des cantines et des jardins fut passée à la nouvelle municipalité. L'Entraide Clodoaldienne continua encore pendant un certain temps ses autres services dans tous les domaines où son action restait utile.

**Q. — Monsieur le Maire, vous venez de lire les très intéressantes précisions qu'a bien voulu nous apporter M. René MAILLET que j'ai remercié vivement au nom de tous nos lecteurs. Je pense que l'Entraide a dû susciter, ici ou là, des gestes de générosité qui mériteraient certainement d'être consignés ici ?**

Très certainement ! Et je m'en voudrais d'omettre ici de mentionner la naissance d'une amitié généreuse, celle de celui qui devait devenir notre « Citoyen d'Honneur », **M. N. ANTONAT**.

J'ai vu pour la première fois **M. ANTONAT**, si mes souvenirs sont exacts, vers 1942. Occupé ce jour-là à la Mairie, je vis arriver dans le bureau du Maire (qui était alors **M. SALLES**, absent ce jour-là) un citoyen grec qui avait besoin de mes services pour une quelconque démarche administrative. Puis Mon-

sieur **ANTONAT** me demanda s'il ne lui serait pas possible de contribuer d'une manière quelconque à adoucir le sort des prisonniers. L'ayant mis au courant de l'envoi des colis dont se chargeait précisément l'Entraide, il me proposa aussitôt et spontanément de prendre à sa charge exclusive l'envoi du prochain colis : cela représentait 600 colis...

Par la suite, **M. ANTONAT** devait renouveler souvent ses générosités inlassables. Il se signala particulièrement au moment du retour des prisonniers, en ajoutant sur chacun des livrets remis, à chacun des 500 Clodoaldiens qui rentraient de captivité, une somme de 1.000 frs. Puis, après le retour, ce fut la Fête des Prisonniers, donnée par **M. et Mme ANTONAT** dans leur propriété de la rue Pasteur, fête qui n'a certes pas été oubliée et qui fut une de mes premières manifestations publiques en tant que Maire : en juillet 1945.

**Q. — Il était bon que ces souvenirs soient notés ! Mais j'ai reçu d'autres détails qui, chronologiquement, se situent entre la création de l'Entraide et la Fête évoquée ci-dessus. Comme ils sont d'un tout autre ordre, mais néanmoins antérieurs aux périodes qui vont être relatées désormais, je pense que c'est ici le lieu de publier la lettre que j'ai reçue de **M. Robert HARDOUIN**, en réponse à la question que je lui avais posée sur l'arrivée des Allemands à Saint-Cloud.**

Voici donc la proclamation placardée le 14 juin 1940, sur les murs de chaque quartier, par les soins de 9 citoyens de Saint-Cloud restés à leur poste par devoir après l'abandon de la ville par les autorités et par la majeure partie des habitants :

**14 JUIN 1940**

**Les citoyens clodoaldiens dont les noms suivent recommandent à la population le plus grand calme. Aucune évacuation n'est à envisager maintenant. Le moindre danger pour tous est de rester à Saint-Cloud. Tout le nécessaire sera fait pour assurer le ravitaillement et la police de la ville et le service de santé. Un Comité Municipal, adjoint aux Conseillers restants, s'organise. Ayez confiance ; rassurez-vous ! Vous serez prévenus à temps utile.**

**Dr CHEVALLIER, Robert HARDOUIN, Alexandre HATRY, Adrien KOHLER, Louis LESIEUR, Henri RENARD, Georges HAULARD, Marcel PINEAU, René HUSSENET.**

**M. Robert HARDOUIN**, qui nous communique cet important document, était à l'époque Directeur de l'Hôpital et est actuellement Conseiller Municipal et Conservateur du Musée d'Histoire locale.

Il ajoute ces détails qu'on pourrait qualifier de pittoresques s'ils n'étaient, en fait, tristement émouvants :

« Je me souviens que, le 15 juin 1940, il ne restait plus dans la ville que quelques centaines de personnes (environ, car plusieurs, gens âgés pour la plupart, calfeutrés chez eux, n'osaient en sortir), outre la Maison Lelégard, au complet, et en dehors de l'hôpital qui, lui, était bondé de blessés, de malades et de vieillards qu'on venait, la nuit, déposer « à la sauvette ».

« Quand je pense que je ravitaillais (comme je pouvais) tout ce monde apeuré, qu'avec **M. PINEAU**, Receveur des Etablissements Hospitaliers, et les

Religieuses, on fabriquait des caisses faisant office de cercueils, qu'on enterrait nous-mêmes les morts (puisque les Pompes Funèbres étaient parties), qu'on tuait au révolver les bandes de chiens errants et affamés, qu'on déterrait les légumes dans les jardins et que, moi dans les brancards d'une charrette, une bonne-sœur poussant par derrière, on ramenait la provende au bercail ! Cela me semble à présent imaginaire. »

(A suivre).

## Notre Centre aéré de Tamié

(Suite de la page 1)

cessaire à la vie autonome en montagne d'une communauté d'ores et déjà prévue pour compter un jour 140 colons en colonie et autant d'écoliers en classes de neige avec toutes les annexes indispensables : infirmerie, logements de direction et du personnel, etc.



Les différents problèmes qui se posaient étaient :  
— celui de l'eau, qui fut résolu par un captage réalisé en accord avec la Municipalité de notre commune d'accueil de Plancherine et par sa distribution aux différents services (cuisines, douches, lavabos, w.c., bouches d'incendie) à l'aide d'un surpresseur ;  
— celui du chauffage, dont la solution nécessite deux chaudières fonctionnant au fuel domestique, alimentées grâce à deux cuves d'une contenance totale de 50 000 litres. Ces chaudières assurent également le service de l'eau chaude qui est distribuée à haute température aux cuisines mais, grâce à un mitigeur, à la température moyenne de 40° seulement pour toutes les installations sanitaires accessibles aux enfants.

Les autres réalisations principales comportent :  
— la cuisine, moderne, permettant d'assurer dans des conditions parfaites les repas de 200 personnes ;  
— un groupe électrogène à démarrage automatique palliant les éventuelles pannes de courant et dont

les 20 KVA prendraient instantanément le relais pour l'éclairage, le fonctionnement des brûleurs de chauffage et des fourneaux et le maintien de la pression de l'eau ;

— des groupes épurateurs pour l'évacuation des eaux usées.

Enfin, il a fallu aménager une infirmerie comportant un cabinet médical, des chambres d'isolement, une chambre d'infirmière et des installations sanitaires indépendantes ; et acquérir un véhicule Land-Rover tous terrains permettant de circuler par tous les temps après avoir, grâce à une étrave chasse-neige, déblayé la route secondaire d'accès au chemin départemental de Faverges à Chambéry, et d'assurer ainsi la vie de la colonie, le transport éventuel de 12 enfants, blessés ou malades.

Les projets d'extension augmenteront sensiblement les possibilités d'accueil par la seule construction de nouveaux bâtiments d'hébergement reliant les bâtiments actuels au pavillon de direction : en effet, les services généraux et toutes les installations ont

été calculés d'entrée en vue de la capacité maximale du Centre prévue dès l'origine.

C'est ainsi, conçu et réalisé, que notre Centre a ouvert ses portes en janvier 1966, après une inauguration officielle le 27 novembre 1965.

M. Gilly, Préfet de la Savoie, empêché le 27 novembre 1965, a bien voulu nous honorer de sa visite et s'intéresser à notre réalisation le 19 février 1966. Qu'il en soit tout particulièrement remercié ainsi que M. le Sous-Préfet d'Albertville qui l'accompagnait.

### II. — Classes de neige 1966

Dans notre esprit, la classe de neige est une véritable cure de santé pour les enfants. Elle procure, en effet, le temps d'étude et le temps de repos, le rythme, repos - activité plein air, est observé.

Elle offre aussi sous toutes ses formes un climat psychologique privilégié.

C'est ce qui a incité la municipalité à agencer des bâtiments à Tamié, près d'Albertville, en Savoie.

Cette année donc, nous avons envoyé pour la première fois chez nous, 4 classes (2 garçons - 2 filles) en séjours de neige dans cette région, à plus de 900 mètres d'altitude.

Le premier contingent, composé des garçons d'un C.M.2 de l'école de Montretout et du C.M.1 de l'école du Val d'Or, soit 70 élèves en tout, parti le 8 janvier et revenu le 12 février, était encadré par :

— Madame GALLY (institutrice - directrice de l'ensemble) ; M. PRATVIEL (instituteur - directeur adjoint) ; MM. ALTEMIR et FONTES (instituteurs suppléants) ; Mlle LE SAUNIER (infirmière scolaire) et M. RAMILLON (moniteur d'éducation physique).

Le deuxième contingent, formé des filles du C.M.2 de l'école du Val d'Or et du C.M.1 complété de l'école du Centre, soit 71 élèves en tout, parti le 12 février et revenu le 12 mars, était encadré par :

— Madame MOREAU (institutrice - directrice de l'ensemble) ; Madame CRITON (institutrice - directrice adjointe) ; Mlles BOUDET et CAUVAS (institutrices

Nos édiles responsables de ce secteur des activités municipales : M. CHAVETON, Maire, M. MONSEL, Premier Adjoint, et M. RAYNAUD, Maire-Adjoint, rendirent successivement visite aux garçons et aux filles, accompagnés de M. NEVEU, Directeur des Services Techniques, et de M. VALVERDE, Chef du Bureau des Sports et de la Jeunesse.

Nous espérons que tous ces jeunes Clodoaldiens ont réalisé à la montagne, sur la neige, une excellente « capitalisation » de santé, de confiance en soi grâce à la pratique du ski et d'enthousiasme. Tels étaient les buts de la municipalité en organisant ces classes de neige.

Nous profitons de la circonstance pour remercier toutes les personnes, membres du corps enseignant, directeurs et instituteurs, service de santé, personnel communal, personnel local de service, employés de la S.N.C.F. et des cars, qui, de près ou de loin, par leur travail, leur collaboration ou leur dévouement, ont permis le bon déroulement d'une telle initiative,



suppléantes) ; Mlle LE SAUNIER (infirmière scolaire) et Madame MURAT (monitrice d'éducation physique).

A Tamié, sous la direction avisée de M. Denis MERMOZ, régisseur, un personnel recruté sur place, assurait l'intendance et le service pour tout ce petit monde, nous pouvons affirmer qu'il fut vraiment intégré à la vie de notre colonie.

Le matin était consacré à l'enseignement et l'après-midi à la pratique du ski, sous la conduite de moniteurs nationaux, sur les pistes qui déroulent leur tapis blanc, pas loin du Centre.

Si le premier séjour s'acheva sans le moindre rhume et sans un seul accident, nous ne pouvons pas, malheureusement en dire autant du second, car, malgré un soleil radieux, nous eûmes à déplorer quelques cas de grippe et trois fractures du tibia.

La précocité du printemps 1966, si elle ne priva pas les enfants de neige, rendit les pistes peu skiables ; cependant, on a tout de même skié jusqu'au 10 mars.

qui se traduit par un mouvement pédagogique marquant notre époque.

### III. — Colonie municipale de vacances en montagne pour les enfants de 8 à 12 ans 1966

La Ville de Saint-Cloud organise cette année, pour les enfants de 8 à 12 ans de ses administrés, des vacances d'été, en montagne, en deux séjours, pendant les mois de juillet et août. Leur but est essentiellement éducatif, leur durée est temporaire tandis que leur structure humaine regroupe des enfants d'âges peu différents.

Aussi, notre colonie de vacances sera mixte. Nous ne voulons pas dresser une barrière entre filles et garçons et nous avons pensé que l'on risque tout ce que l'on craint en repoussant des relations qui ne sont que saines et légitimes à cet âge.

**Lieu :** Col de Tamié, commune de Plancherine, arrondissement d'Albertville, département de Savoie.

A 908 mètres d'altitude, dans un cadre naturel de montagnes, c'est un site merveilleux, pittoresque, peu accidenté, pas dangereux, ensoleillé, calme, bien à l'écart de ces villes bruyantes qui empêchent tout repos, toute détente.

**Locaux :** Ce sont des bâtiments entièrement neufs, bien conçus, vastes, avec des dortoirs éclairés par de larges baies donnant directement sur la montagne, possédant des douches, l'eau chaude et un chauffage central moderne, permettant la détente par tous les temps, la lecture, les veillées récréatives et culturelles. Les environs immédiats offrent de se vivifier par des marches en forêt.

**Buts :**

- rendre aux parents, des enfants reposés nerveusement et physiquement ;
- faire passer aux enfants de vraies vacances (celles où l'on se repose quand on en sent le besoin, où l'on joue à ce qui plaît et avec qui l'on veut) ;
- prolonger l'éducation que l'enfant reçoit dans sa famille.

Toute la vie de notre colonie sera organisée dans ce triple but :

- avoir des enfants détendus ;
- leur offrir des vacances saines et heureuses ;
- poursuivre leur éducation en favorisant leur développement et leur épanouissement.

**Encadrement :**

- 1 régisseur et du personnel de service provenant d'un recrutement local, nous ayant donné entière satisfaction lors des séjours de classe de neige ;
- 1 directeur, des moniteurs et monitrices spécialement informés des conditions de vie et de travail en collectivité. Car, pour nous, la qualité de la colonie, la sécurité et le bien-être des enfants, la tranquillité d'esprit et la confiance des parents, dépendent de la valeur du personnel d'encadrement.

**Nourriture :**

- Les repas sont spécialement étudiés et soignés dans un bon esprit familial.
- Les « colis » sont superflus par conséquent, et interdits.

**Voyages :**

- Les départs auront lieu, sous réserve des modifications dont vous seriez immédiatement prévenus, le :
  - Vendredi 1<sup>er</sup> juillet, rassemblement place de la Mairie, à 6 heures. Retour le dimanche 31 juillet, à 23 heures, place de la Mairie.
  - Mardi 2 août, rassemblement place de la Mairie à 6 heures. Retour le jeudi 1<sup>er</sup> septembre, à 23 heures, place de la Mairie.

**Conditions :**

Le prix de la pension est fixé en fonction d'un quotient familial mensuel. Le plus fort taux s'élève à 10 F par jour, voyage compris. Les cas spéciaux peuvent toujours être soumis à l'appréciation du Bureau municipal d'Aide sociale qui statuera sur une prise en charge éventuelle.

**Vaccinations :**

Pour être admis dans notre centre de vacances, les enfants doivent avoir subi :

- la vaccination antivariolique ;
- la vaccination antidiptérique et antiténanique, remarque étant faite qu'une piqûre de rappel doit être effectuée au maximum tous les 5 ans ;
- la vaccination par le B.C.G. ou, à défaut, une cuti-réaction datant de moins de 3 mois.

La production de certificats attestant de l'accomplissement de ces obligations sera exigée avant le départ en colonie.

**Trousseau :**

Toutes indications seront données au moment de l'inscription.

**Argent de poche :**

- Il est de l'intérêt bien compris des familles que les enfants ne disposent, à titre d'argent de poche, que des sommes strictement indispensables à leurs besoins.
- A titre indicatif, il est préférable qu'ils ne détiennent pas une somme supérieure à 50 francs.

**Voyage :**

- Les enfants seront nourris par nos soins pendant le voyage.
- Des casse-croûte, des fruits, des boissons non alcoolisées et désaltérantes sont largement prévus.

**Inscriptions :**

- Les demandes d'admission à la colonie municipale d'été sont reçues en Mairie, par ordre d'arrivée et jusqu'à concurrence des places disponibles, bureau des Sports et de la Jeunesse, 1<sup>er</sup> étage, couloir gauche, 1<sup>re</sup> porte à gauche, à compter du 20 avril 1966.

**Règlement :**

- En numéraire, à la caisse du Percepteur, 20, rue du Docteur-Desfossez, Saint-Cloud.
- Par virement postal au C.C.P. du Receveur-Percepteur — Perception de Saint-Cloud — n° 9003-64 PARIS.
- Par chèque bancaire à lui remettre ou à lui faire parvenir.

Dans ces deux derniers cas, bien préciser, colonie de vacances 1966, 1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> contingent.

**Acompte :**

- 100 F au 1<sup>er</sup> avis de la Mairie.
- Solde au 2<sup>e</sup> avis de la Mairie, 8 jours avant le départ.

Quotient familial mensuel	Participation journalière
— Ressources jusqu'à 250 F .....	6,00 F
— de 251 à 300 F .....	7,00 F
— de 301 à 400 F .....	8,50 F
— de 401 F et au-dessus .....	10,00 F
— Enfants étrangers à la commune	12,00 F
Frais de voyage compris.	

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la Mairie, bureau des Sports et de la Jeunesse, tél. : 605-42-05.

## Chronique des Quartiers

### Programme des travaux 1966

#### Quartier du Centre

##### Voirie :

a) Réfection partielle de la chaussée et des trottoirs rue de la Libération (= en cours) ;

b) Réfection et agrandissement de la place de la Mairie dès finition des travaux d'agrandissement de la Mairie ;

c) Aménagement d'un parking rue Dailly, côté pair, entre la place Clemenceau et la rue du Docteur-Desfossez, après transfert du marché (travail identique à celui déjà réalisé côté impair) ;

##### Bâtiments communaux :

a) Finition des travaux d'agrandissement de la Mairie (= en cours) ;

b) Réparation d'escalier extérieur d'accès à la perception ;

c) Remplacement d'une des chaudières de l'Établissement municipal de bains-douches ;

d) Renforcement du câble d'alimentation de la Mairie en courant électrique et rénovation de l'installation existante ;

e) Insonorisation de la Salle Emile-Verhaeren, au Centre Culturel (= en cours) ;

f) Mise en service définitif des Lavatoires de la Gare après recrutement d'une gardienne. La réalisation a été financée à 50 % par la ville et la S.N.C.F. ; la gestion sera assurée en commun suivant convention passée ;

g) Démolition des urinoirs de la Passerelle de la Gare.

##### Bâtiments scolaires :

a) Insonorisation des réfectoires de cantines ;

b) Installation du chauffage central dans l'appartement du directeur de l'école de garçons ;

c) Aménagement d'une Salle de Sciences à l'école de garçons (= en cours).

##### Circulation :

a) Par suite de l'ouverture du chantier d'aménagement de la place Georges-Clemenceau, dans le cadre de la rénovation urbaine, une réglementation de la circulation sera établie dans le quartier du Centre, en accord avec le Service des Ponts et Chaussées de Seine-et-Oise et avec M. le Commissaire de Police Principal ;

b) La limite de la zone bleue rue d'Orléans est étendue à la partie située entre la rue du Chevalier-de-Lorraine et la rue de Nogent.

#### Quartier Passerelle-Coteaux

##### Voirie et assainissement :

a) Réfection de trottoirs : boulevard Sénard, entre la rue des Viris et l'avenue de Longchamp, côtés pair et impair ; reprise avenue de Longchamp, du boulevard Sénard à la partie neuve existante ;

b) Pose d'une canalisation de 0,30 m de diamètre, boulevard Sénard, entre l'avenue des Pâtures et au-delà de la Passerelle de l'Avre ;

c) Etude d'un aménagement de parking, marché couvert et chapelle, boulevard Sénard et rue du 18-Juin, à proximité du passage à niveau du boulevard Jules-Peltier.

##### Bâtiments communaux :

Construction de clôtures et aménagement d'un square et d'un parking au Centre Social de la Passerelle de l'Avre.

##### Bâtiments scolaires :

a) Insonorisation des réfectoires de la cantine scolaire des Coteaux ;

b) Renouvellement de l'étanchéité des terrasses de l'école des garçons ;

c) Réfection complète de la cour de l'école des filles ;

d) Remplacement des chaudières du chauffage central à l'école des garçons et à la cantine, par une chaudière centrale à installer dans la chaufferie de l'école des filles.

##### Stade municipal :

Réfection complète du terrain de football gazonné.

##### Circulation :

Mise en application d'un règlement d'occupation des berges de la Seine, quai Carnot, afin de ménager :

a) une bande de terrain le long du fleuve pour les besoins des marinières ;

b) un passage pour piétons ;

c) un parking à voitures le long de la chaussée de la R.N. 187.

#### Quartier du Val d'Or

##### Voirie - Assainissement :

a) Elargissement à 7 m de la chaussée de la rue du Mont-Valérien et réfection des trottoirs, entre le boulevard de la République et la rue du Pierrier. Elargissement de la chaussée dans le carrefour République et réfection du parking (travaux en participation avec le Service des Ponts et Chaussées de Seine-et-Oise) (= en cours) ;

b) Remise en état des trottoirs après plantation de cerisiers de Chine :

1) Avenue de la Pommeraie (entre la rue Moguez et l'avenue Clodoald) ;

2) Avenue Duval-Le-Camus (entre la place Santos-Dumont et l'avenue Clodoald, côté impair) ;

3) Avenue des Vignes (entre l'avenue Clodoald et la rue du Val d'Or, côtés pair et impair).

##### Assainissement :

Pose de canalisations :

1) Avenue Clodoald (diamètre 0,30 x 71 m, entre l'avenue de-Lattre-de-Tassigny et l'avenue Romand) ;

2) Avenue de la Pommeraie (diamètre 0,30 x 85 m, en raccordement sur l'égout déjà existant ;

3) Avenue Duval-Le-Camus :

I) entre la place Santos-Dumont et l'avenue Clodoald (diamètre 0,30 x 135 m) ;

II) entre l'avenue Clodoald et le Rond-Point Duval-Le-Camus (diamètre 0,30 x 76 m) ;

4) Avenue des Vignes :

I) entre l'avenue de Suresnes et l'avenue Clodoald (diamètre 0,30 x 76 m) ;

II) partie haute à partir de l'avenue Clodoald (diamètre 0,30 x 60 m) ;

III) entre la rue du Val d'Or et la partie haute de ladite rue (diamètre 0,30 x 85 m).

#### **Eclairage public :**

Modernisation de l'éclairage, rue du Mont-Valérien, dans la partie comprise entre la rue du Pierrier et le carrefour de la République.

#### **Bâtiments communaux :**

Réfection partielle de la couverture en vieilles tuiles de l'Eglise Notre-Dame-des-Airs.

#### **Bâtiments scolaires :**

a) Insonorisation des réfectoires de la cantine du Groupe Val d'Or, rue du Pierrier ;

b) Aménagement d'une pièce supplémentaire dans le logement du gardien du Groupe.

#### **Circulation - Stationnement :**

Modification du parking au carrefour Mont-Valérien, le stationnement devant désormais se faire longitudinalement et non en épi ; la durée en sera d'ailleurs limitée.

#### **Quartier de Montretout**

##### **Voirie - Assainissement :**

a) Réfection chaussée et trottoirs rue Jacoulet (entre avenue Foch et rue de Buzenval) ;

b) Réfection chaussée et trottoirs rue Lelégard (entre la rue Sevin-Vincent et la rue de Garches) ;

c) Réfection chaussée et trottoirs rue Laval (entre la rue Lelégard et avenue du Général-Leclerc) ;

d) Réfection chaussée et trottoirs rue Tissot (entre le garage municipal et la rue de Buzenval) ;

e) Réfection bordures et caniveaux rue de la Porte-Jaune (entre la rue Tahère et la rue de Buzenval) en participation avec le service des Ponts et Chaussées ;

f) Réfections diverses de trottoirs (partie goudronnée) avenue du Général-Leclerc et boulevard de la République (= R.N. 185) ;

g) Pose de canalisations d'égout :

1) Avenue du Général-Leclerc (entre le carrefour Magenta et la rue Edeline) ; terminé ;

2) Rue du Commandant-de-Lareinty :

1) 75 m (terminé) ;

II) entre la rue Edeline et la rue Gounod (diamètre 0,30 x 125 m) ;

3) Rue Marbeau, partie basse (diamètre 0,30 x 100 m) ;

4) Rue Montesquiou, entre l'avenue Pozzo-di-Borgo et le boulevard de la République (diamètre 0,30 x 175 m) ;

5) Rue Crillon, entre la rue Montesquiou et l'avenue Pozzo-di-Borgo (diamètre 0,30 x 110 m) ;

6) Rue des Villarmains, entre le boulevard de la République et la rue du Mont-Valérien (diamètre 0,30 et 0,40 x 230 m).

#### **Bâtiments communaux :**

Halte-garderie d'enfants, avenue du Maréchal-Foch : aménagement d'un jardin pour les enfants et installation de clôtures autour de ce jardin.

#### **Bâtiments scolaires :**

a) Insonorisation des réfectoires de la cantine ;

b) Equipement au fuel domestique du chauffage de l'école maternelle ;

c) Transformation des brûleurs du groupe filles-garçons pour utilisation du fuel domestique au lieu du fuel léger ;

d) Réfection des canalisations d'assainissement de l'école de garçons (2<sup>e</sup> tranche).

#### **Circulation, signalisations lumineuses :**

a) Création d'un passage pour piétons, protégé par signalisation lumineuse, boulevard de la République (carrefour de la rue du Pierrier) ;

b) Même opération prévue au carrefour rue Lelégard/rue Pasteur.

### **Les plaisirs... de la neige !**

L'organisation rationnelle des vacances d'été et d'hiver permettra, sans nul doute, à de plus en plus nombreuses familles de bénéficier, en plus d'un mois de vacances d'été au moment des grandes chaleurs, d'une huitaine de jours dans les stations enneigées de sports d'hiver afin de s'oxygéner les poumons.

Cette « blanche neige » si ardemment désirée dans les dites stations, devient la « bête noire » de ces mêmes amateurs lorsqu'elle se permet de tomber sur les voies publiques desservant leur résidence ; et il faudrait, en quelques heures, faire disparaître les quelques dizaines de milliers de mètres cubes descendus des cieux sur les chaussées et trottoirs !

S'il est possible, par temps doux (ce qui est généralement le cas), de saler les routes, il en est autrement par temps de gel persistant, et la circulation intense des véhicules automobiles a vite fait de transformer cette neige en véritable tapis de glace, dont on ne pourra se débarrasser qu'à coups de pioches en enlevant en même temps le revêtement de la chaussée.

C'est la raison pour laquelle on ne procède en priorité qu'au déneigement des voies importantes, supportant le trafic lourd des services de transports publics, et des itinéraires très fréquentés par les piétons.

Pour ces derniers itinéraires, ils devraient être déblayés rapidement puisqu'ils sont essentiellement constitués par les trottoirs dont l'entretien revient aux riverains et aux locataires principaux. Hélas ! dans ce domaine, si quelques propriétaires méritants ont balayé et sablé quelques mètres devant leur porte, la plus grande partie (95 % environ) ont capitulé devant l'ampleur de la tâche à accomplir. Le métier de cantonnier aurait évidemment plus d'adeptes s'il s'exerçait au coin du feu l'hiver, et à l'ombre l'été... !

En ce qui concerne les voies de la Ville de Saint-Cloud, des entreprises de Travaux Publics ont été mobilisées pendant quelques jours. Les moyens mis en œuvre ont été les suivants : 80 hommes, 8 bulldozers, 10 camions pour le déblaiement. Par ailleurs, 100 tonnes de sel et 200 mètres cubes de sable ont été répandus. Noter, à ce sujet, que les stocks de sel de la région parisienne ont été liquidés en 48 heures et que les dépôts de sable étaient bloqués par le gel.

Conséquence imprévisible du salage des routes : la S.N.C.F. a protesté en ces termes contre ce procédé :

« Je vous serais obligé de bien vouloir intervenir auprès des services de voirie intéressés pour prescrire :

« a) que l'emploi de sel ou de saumure soit évité sur et aux abords des passages supérieurs....

« b) que le balayage direct de la neige, fondante ou non, sur les installations, soit également proscrit. »

**Sans commentaire**, sinon celui-ci : « On ne peut pas contenter tout le monde... et son père ! »

Et cependant, en résumé, l'opération anti-neige et glace a coûté 5 à 6 millions d'anciens francs !

### **Que prévoir en cas de retour de pareilles intempéries ?**

Il n'est pas question de procéder à l'acquisition d'un matériel coûteux dont on n'aurait l'emploi que tous les 4 ou 5 ans. La Municipalité envisage donc d'équiper les services en petit matériel de chargement permettant d'accélérer la cadence de rotation des camions en cas de nécessité de sablage et pouvant être utilisé en chasse-neige par la fixation d'une étrave ou, de préférence, d'une lame biaise pouvant également servir de niveleuse.

Ces acquisitions seront proposées au Conseil Municipal avant l'hiver 1966-1967.

Et espérons que la neige sera exclusivement réservée à un nombre de plus en plus grand de privilégiés, mais... en montagne !

## **Crèches à domicile**

Le compte rendu analytique de la séance du Conseil Municipal du 9 février 1966 — qui est publié dans le présent numéro — indique, en son § 19<sup>e</sup>, que le Conseil a autorisé les démarches administratives en vue de la création de crèches à domicile.

Cette décision pense apporter une solution valable au problème de crèches, problème maintes fois posé sans qu'aucune décision ait pu intervenir jusqu'ici.

Le principe de « crèches » n'est, bien entendu, pas en cause. Mais notre ville comporte une topographie très étendue qui ne se prête pas à l'implantation judicieuse d'une unique crèche groupant tous les bébés que les mamans des différents quartiers auraient désiré lui confier. Quel que soit l'emplacement choisi, il n'aurait satisfait pleinement qu'un petit nombre d'usagères, les autres étant nécessairement amenées à parcourir une distance relativement grande les écartant probablement de l'itinéraire idéal à suivre pour se rendre à leur lieu de travail. D'autre part, se posaient des questions de terrain et des questions financières : construction onéreuse, bilan de gestion très déficitaire : toutes raisons qui ont fait ajourner la décision que certains souhaitaient pourtant. (A titre d'exemple, une crèche accueillant 35 à 40 enfants accuse régulièrement un déficit annuel de près de 5 millions d'anciens francs).

Sur demande renouvelée des associations familiales (Association des Familles de Saint-Cloud, Association Populaire Familiale), après nouvelle étude, il vient donc d'être décidé d'en venir aux réalisations.

Ces « crèches à domicile », dont la création doit permettre le plus possible aux mamans qui travaillent de trouver **dans leur quartier** la possibilité de faire garder leurs bébés, fonctionneront grâce à des nourrices recrutées par les services sociaux de la Mairie, agréées par la Préfecture. Elles recevront chez elles les bébés qui leur seront confiés et elles seront d'ailleurs visitées et contrôlées par une puéricultrice diplômée qui sera également chargée des haltes d'enfants.

Pour que cette organisation délicate rende le maximum de services, il se pose donc deux problèmes :

— connaître sur ce point précis les besoins de la population, c'est-à-dire chiffrer, quartier par quartier, le nombre des bébés qui seraient éventuellement confiés à ces crèches ;

— ensuite, en fonction de ces demandes, recruter les personnes qualifiées qui seraient disposées à s'en charger.

C'est pourquoi nous demandons :

1<sup>o</sup> aux mamans qui seraient désireuses de faire appel à ce nouveau service, de se faire connaître, en précisant le nom et le domicile de la famille, l'âge de l'enfant, le lieu de travail de la mère ;

2<sup>o</sup> aux personnes qui seraient disposées à garder un ou plusieurs bébés, de donner nom, adresse et références. Cette activité à domicile, rémunérée, nous semble susceptible d'intéresser des femmes qui se créeraient ainsi un appoint de ressources par une activité intéressante et éminemment sociale. Il est bien précisé que le fait de garder un ou deux enfants à domicile n'entraîne pas la suppression des allocations familiales de salaire unique.

Prière d'adresser les réponses dès que possible au Service Social de la Mairie, 1<sup>er</sup> Bureau.

## **AVIS**

La Ville de Saint-Cloud recrute une **puéricultrice titulaire du diplôme d'Etat** pour assurer la direction de ses haltes-garderies et inspecter les nourrices habilitées à recevoir en gardiennage les bébés confiés à l'organisation des crèches à domicile.

Adresser demandes et curriculum vitæ à M. le Maire de Saint-Cloud.

### **La passionnante histoire de SAINT-CLOUD, cité historique,**

**par André MARIE**

**Un livre d'art relié et illustré de très nombreux documents inédits et de lettrines de Jean CHIEZE.**

**Pour paraître en septembre 1966.**

**Conditions spéciales à la souscription.  
Tous renseignements :**

**EDITIONS DU BURIN**

**3, avenue de Flore - SAINT-CLOUD**



**SAINT - CLOUD**

**RESULTATS DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES**

**SCRUTIN DU 19 DECEMBRE 1965**

BUREAUX DE VOTE	INSCRITS	Enveloppes trouvées dans les urnes	BULLETINS NULS	SUFFRAGES EXPRIMES	DE GAULLE	MITTERRAND
1	1.536	1.220	59	1.161	693	468
2	1.329	1.051	33	1.018	586	432
3	1.275	1.016	32	984	565	419
4	1.434	1.195	47	1.148	750	398
5	1.451	1.216	55	1.161	768	393
6	1.501	1.273	59	1.214	774	440
7	1.514	1.274	72	1.202	825	377
8	1.267	1.084	57	1.027	645	382
9	1.261	1.068	50	1.018	648	370
10	1.195	986	42	944	583	361
11	1.059	832	28	804	454	350
12	1.241	993	47	946	549	397
<b>Totaux</b>	<b>16.063</b>	<b>13.208</b>	<b>581</b>	<b>12.627</b>	<b>7.840</b>	<b>4.787</b>
	<b>Pourcentage des voix</b> .....				<b>62,09</b>	<b>37,91</b>
	<b>Abstentions : 17,77 %</b>					

**Etude comparative de l'évolution budgétaire et de la fiscalité de la commune de St-Cloud de 1958 à 1965**

Il nous paraît opportun, au moment où l'accroissement démographique aussi bien que l'intensification des prestations de toute nature fournies par la ville, conduisent à demander aux habitants un effort fiscal important, de présenter divers éléments comparatifs. La période de référence choisie est suffisamment longue pour que l'on puisse suivre une évolution qui se poursuit en tendant d'ailleurs à s'accélérer.

Saint-Cloud doit s'intégrer dans le département des Hauts-de-Seine, mais fait déjà partie, par sa situation géographique, de l'actuel département de la Seine et non de celui de Seine-et-Oise où elle est rattachée administrativement jusqu' alors. Nous choisirons donc neuf communes de la Seine et seulement deux de Seine-et-Oise semblables à notre ville par leur impor-

tance de population, pour en comparer le volume budgétaire et le produit des contributions directes ou indirectes qui y sont perçues.

**REFERENCE ANNEE 1964**

SEINE	Population 1962	Volume du Budget
Bois-Colombes .....	29.985	7.730.346,59
La Courneuve .....	25.802	30.550.936,00
Créteil .....	30.403	19.667.173,31
La Garenne-Colombes ..	27.560	8.727.722,12
Nogent S/ Marne .....	25.008	9.234.126,28
Le Perreux .....	27.900	8.087.702,43
Rosny S/ Bois .....	25.269	9.345.351,36
Stains .....	27.503	12.580.628,79
Vanves .....	25.975	5.257.679,14
<b>Seine-et-Oise</b>		
Houilles .....	26.491	6.430.220,57
Poissy .....	28.616	13.164.865,22
<b>Saint-Cloud .....</b>	<b>26.746</b>	<b>5.937.769,10</b>

**REFERENCE ANNEE 1964**

**TAXES LOCALES ET ADDITIONNELLES**

COMMUNES	Taxe locale Produit escompté	Droits d'enregistrement
<b>Seine</b>		
Bois-Colombes .....	2.667.000,00	100.000,00
La Courneuve .....	3.257.000,00	80.000,00
Créteil .....	2.607.000,00	200.000,00
La Garenne-Colombes ..	2.741.000,00	100.000,00
Nogent S/ Marne .....	2.383.000,00	300.000,00
Le Perreux .....	2.815.000,00	210.000,00
Rosny S/ Bois .....	1.950.000,00	200.000,00
Stains .....	2.847.000,00	80.000,00
Vanves .....	2.423.000,00	100.000,00
<b>Seine-et-Oise</b>		
Houilles .....	1.720.000,00	190.000,00
Poissy .....	3.515.000,00	112.000,00
<b>Saint-Cloud .....</b>	<b>1.450.000,00</b>	<b>220.000,00</b>

REFERENCE ANNEE 1964

COMMUNES	VALEUR DES PRINCIPALES DES CONTRIBUTIONS DIRECTES				TOTAL	VALEUR DU CENTIME	NOMBRE DE CENTIMES
	FONCIERE		MOBILIERE	PATENTES			
	bâtie	non bâtie					
<b>Seine</b>							
Bois-Colombes ..	2.040,35	5,41	4.051,93	7.455,30	13.552,99	135,52	18.888
La Courneuve.....	2.695,62	45,55	1.251,12	22.087,53	26.079,82	260,79	35.919
Créteil.....	718,50	40,13	2.698,36	1.917,98	5.374,97	53,74	37.440
La Garenne-Colombes .....	1.920,69	7,70	2.852,27	5.937,19	10.717,85	107,17	27.253
Nogent S/Marne..	1.894,65	22,58	2.593,63	3.780,65	8.291,51	82,91	25.516
Le Perreux.....	1.963,93	32,52	2.412,86	2.872,83	7.282,14	72,82	24.202
Rosny S/Bois....	813,42	28,37	1.949,91	1.242,67	4.034,37	40,34	56.899
Stains.....	1.054,92	41,48	1.178,83	2.921,94	5.197,17	51,97	58.460
Vanves .....	1.472,17	5,79	2.588,50	3.641,69	7.708,15	77,08	17.418
<b>Seine-et-Oise</b>							
Houilles.....	1.526,36	12,79	1.909,69	1.810,40	5.259,24	52,59	47.400
Poissy .....	1.753,77	82,01	2.496,45	13.612,15	17.944,38	179,44	35.748
<b>Saint-Cloud .....</b>	<b>2.227,18</b>	<b>35,69</b>	<b>5.221,48</b>	<b>3.101,60</b>	<b>10.585,95</b>	<b>105,85</b>	<b>20.614</b>

Un examen, même superficiel, de ces différents tableaux permet de constater :

1°) que le volume du budget de Saint-Cloud est trop restreint ;

2°) que les communes résidentielles ont des ressources moindres que les cités industrielles (comparer Nogent, Le Perreux, Rosny à La Courneuve ou Poissy, et que l'affirmation tenace de « Saint-Cloud, ville riche », est erronée ;

3°) que le nombre de centimes additionnels votés par les Conseils Municipaux n'a aucune signification en soi. Le rapprochement de deux chiffres globaux de centimes n'est valable qu'autant que la valeur du centime est à peu près identique ;

4°) que la valeur du centime est très différenciée ;

5°) que les charges portent à Saint-Cloud, plus que dans les autres localités, sur les occupants de logements ;

6°) que les patentes reflètent l'insuffisance d'un commerce local actif ;

7°) que les taux des taxes directes sont très variables mais que les habitants de Saint-Cloud sont

imposés selon une taxation moyenne, voire inférieure, ce qui a conduit à demander au Conseil Municipal de relever pour 1966 le taux de la taxe de déversement à l'égout (60 % au lieu de 45 %) et du plafond de la taxe sur la valeur locative des locaux professionnels (90 % au lieu de 60 %) ;

8°) que le produit de la taxe locale est, dans notre ville, médiocre par rapport aux autres localités de la proche banlieue de Paris. S'il est exact qu'il est nettement supérieur à la recette minimum garantie, le fait que la plupart des habitants achètent des produits de consommation à Paris, est une entrave au développement d'un commerce local autre que celui des denrées alimentaires. C'est d'ailleurs dans cette optique que le projet d'implantation de locaux commerciaux place Clemenceau, lorsqu'il sera réalisé, entraînera un meilleur équilibre des charges ;

9°) que les droits d'enregistrement sont à Saint-Cloud plus productifs, mais, et nous l'avons souligné chaque année en présentant le projet de budget, ces droits sont instables de par leur assiette : ils tendent à diminuer et sont trop influencés par les aléas du

## TAXES DIRECTES

COMMUNES	Taxe sur le revenu net des propriétés bâties	Taxe sur le revenu net des propriétés non bâties	Taxe sur la valeur locative des locaux d'habitation	Taxe sur la valeur locative des locaux professionnels	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	Taxe de déversement à l'égout	Taxe sur l'électricité	TAXE SUR LES LICENCES	
								restreintes	Plein exercice
Bois-Colombes	4,50 %	1,73 %	25 %	30 à 60 %	350 %	75 %	8 %	75	150
La Courneuve ..	3 %	1 %	néant	20 à 120%	néant	néant	4 %	50	100
Créteil .....	4,50 %	2 %	10 & 15 %	20 à 30 %	200 %	150 %	4 %	140	280
La Garenne-Colombes.....	4,50 %		16 à 30 %	40 à 120 %	200 %	180 %	8 %	180	360
Nogent-sur-Marne.....	4,50 %	10 %	10 %	10 à 30 %	225 %	35 %	4 %	30	60
Le Perreux.....	4,50 %	1 %	6,8 et 10 %	7 à 30 %	260 %	40 %	4 %	40	80
Rosny-S/ Bois..	9 %	1 %	11,14 et 20 %	30 à 72 %	175 et 225 %	90 %	8 %	75	150
Stains .....	4,50 %	1 %	10,12 et 20 %	35 à 240%	60 %	55 %	4 %	90	180
Vanves.....	4,50 %	1 %	6,8,10 et 15 %	12 à 40 %	150 %	90 %	4 %	30	60
<b>Seine-et-Oise</b>									
Houilles .....	-	-	15 %	25 & 30 %	50 %	-	6 %	135	270
Poissy .....	4,50 %	1,50 %	-	5 à 60 %	40 %	45 %	8 %	75	150
<b>Saint-Cloud .....</b>	<b>4,50 %</b>	<b>1,51 %</b>		<b>12 à 60 %</b>	<b>200 %</b>	<b>45 %</b>	<b>8 %</b>	<b>180</b>	<b>360</b>

marché économique pour constituer une imposition stable. Les plus-values importantes constatées ces

dernières années provenaient d'achats exceptionnels qui ne peuvent se répéter dans les années à venir.

### EVOLUTION DU VOLUME BUDGETAIRE DE 1958 A 1965

	1958	1965	Pourcentage d'augmentation
Section ordinaire .....	2.557.391,98	6.055.887,24	
Section extraordinaire....	455.058,58	78.315,00	
<b>TOTAL.....</b>	<b>3.012.450,56</b>	<b>6.134.202,24</b>	<b>103 %</b>

Si l'on estime qu'en moyenne la dépréciation monétaire a été annuellement de 5 %, soit 40 % pour la période considérée, l'on constate qu'un réel effort a été fait pour augmenter le budget pour répondre aux besoins d'une ville de notre importance. Notons que la population de Saint-Cloud, pendant cette même période, a augmenté d'environ 8.000 habitants qui

apportent, certes, leur quote-part d'impositions, mais suscitent des frais d'investissement qui se font le plus souvent au détriment d'autres travaux dans des parties moins urbanisées du territoire communal.

Les recettes constituées par les principales des contributions directes donnent des indications fort éloignées du pourcentage général.

	1958	1965	Pourcentage d'augmentation
Contribution foncière bâtie .....	2.184,47	2.250,12	3 %
Contribution foncière non bâtie .....	33,38	35,66	6 %
Contribution mobilière ..	3.719,89	5.227,12	40 %
Contribution des patentes.	2.315,77	3.183,43	37 %
<b>TOTAL.....</b>	<b>8.253,51</b>	<b>10.696,33</b>	<b>29 %</b>

ce qui revient à dire que ces impositions sont proportionnellement moins productives en 1965 qu'en 1958 et que l'on a dû augmenter le nombre de centimes additionnels :

	1958	1965	Pourcentage d'augmentation
pour insuffisance de revenus : (y compris service des emprunts des syndicats intercommunaux).	9.543,00	21.980,00	130 %

### Carnet de Deuil

Nous avons le très vif regret de faire part du décès de

#### M. André CHAUCHEAU

Chevalier de la Légion d'Honneur  
Receveur-Percepteur des Finances

qui, au cours des cinq dernières années, fut Receveur-Percepteur dans notre Ville et Receveur Municipal.

Parvenu à l'âge de la retraite à la fin de l'année écoulée, M. CHAUCHEAU nous avait quittés, laissant parmi nous le souvenir d'un fonctionnaire qui savait allier l'amabilité à la plus scrupuleuse ponctualité.

Déjà marqué par la maladie, il ne devait pas profiter longtemps d'une retraite pourtant bien méritée. Il est décédé à Rennes, le 24 janvier dernier.

★

Nous venons d'apprendre également la mort, le 7 mars, de

#### M. Pierre PUJOL-MANAUT

Combattant volontaire de la Résistance  
Professeur Agrégé de Lettres  
Ancien Sénateur de Seine-et-Oise  
Ancien Premier Adjoint au Maire de Saint-Cloud  
Vice-Président du Comité de Libération

M. PUJOL, qui était Professeur à notre Lycée, avait joué un rôle important au moment de la Libération de notre ville dont il fut Conseiller Municipal (conseil constitué par arrêté préfectoral le 10 novembre 1944), puis Premier-Adjoint jusqu'aux élections municipales des 28 avril et 13 mai 1945.

A la veille de signer le « bon à tirer » de ce Bulletin, nous parvient la nouvelle de la mort de

#### M. Jean MARIN

Chevalier de la Légion d'Honneur  
Croix de Guerre  
Ancien Conseiller Municipal

décédé le 24 mars 1966, en son domicile de **Ladern-sur-Lauquet** (Aude) où il s'était retiré depuis quelques années.

M. Jean Marin, qui fut Conseiller Municipal de notre ville de 1947 à 1964, avait dû renoncer au renouvellement de son mandat pour d'impérieuses raisons de santé. Depuis sa « retraite » dans cette agréable propriété de l'Aude qu'il aimait tant, il avait été frappé par un deuil cruel en la personne de son gendre, M. Rivallain, Président du Club Sportif Clodoaldien, puis par l'état de santé de Madame Marin, avant d'être terrassé lui-même.

M. Jean Marin s'était pendant des années consacré activement au bien public et aux activités locales comme chef de secteur de la Défense Passive, puis comme Président d'Honneur de l'Association « Rhin et Danube », Président de notre Automobile-Club et du Cercle Hippique.

Tous ceux qui l'ont connu conservent de lui le souvenir d'un homme dévoué, compétent, d'un abord sympathique, fidèle dans ses amitiés.

**Nous présentons nos bien sincères condoléances aux familles éprouvées.**

### Au Conseil Général

Du compte rendu des délibérations de la récente session du Conseil Général de Seine-et-Oise (2<sup>e</sup> session extraordinaire de 1966), nous extrayons, à l'intention de nos lecteurs, les renseignements suivants :

\*\*

#### I. — PROBLEMES SCOLAIRES.

**Motion présentée au nom de l'Inter-Groupe par M. le Général Ferrebeuf.**

Le Conseil Général,

Après avoir dressé un bilan de la situation de l'enseignement dans le Département, bilan qui peut se résumer sommairement ainsi :

**Insuffisance extrême** des constructions de classes primaires et maternelles : il en faudrait 3.000 pour couvrir les besoins recensés, le Conseil Général en demandait 1.020 pour 1966, 434 seulement sont attribués (contre 578 en 1965 et 800 en 1964) ;

**Drame de l'école maternelle** qui ne peut accueillir que 104.000 élèves malgré son rôle social et éducatif éminent (elle devrait pouvoir en recevoir environ 250.000) ;

**Pénurie de classes de perfectionnement** : il faudrait en créer 400 par an en Seine-et-Oise, 28 ont été ouvertes en 1965 ;

**Saturation des collèges d'enseignement technique** (C.E.T.) ; 2.000 élèves valables n'ont pu y entrer en 1965, mais on n'a créé que 4 C.E.T. en 1965 et 2 seulement sont prévus pour 1966 ;

**Surcharge des lycées** : 3.000 élèves ont dû être accueillis dans des conditions difficiles en septembre 1965 dans des Sections Associées de Lycées, 3.000 autres le seront à la rentrée 1966, mais aucun lycée nouveau n'est prévu en Seine-et-Oise pour 1966 ;

**Retards très considérables** dans la construction des collèges d'enseignement secondaire (C.E.S.), établissements qui devraient être 400 en Seine-et-Oise d'après les normes fixées par le Ministre de l'Éducation Nationale ; 110 projets sont actuellement déposés par les communes, mais 10 C.E.S. sont seulement annoncés pour 1966 ;

**Insuffisance également de l'orientation professionnelle** qui ne dispose que de 50 conseillers et 13 centres, alors que 150 conseillers et 35 centres constitueraient le minimum indispensable ;

**Insuffisance de l'équipement sportif**, notamment dans les établissements scolaires du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> degrés, qui ne sera pas comblée par les crédits prévus à la deuxième loi programme ;

Sa 3<sup>e</sup> commission entendue ;

Après en avoir délibéré ;

Décide d'alerter la population de Seine-et-Oise dont il est l'émanation et de lui montrer tout le tragique de la situation actuelle et l'ampleur de la catastrophe qui menace l'ensemble de l'enseignement dans notre département si des mesures financières ne sont pas prises d'urgence ;

Décline toutes responsabilités, estimant qu'un tel état de fait contre lequel il s'est dressé depuis des années, est dû à une politique scolaire nationale particulièrement décevante et à un budget de l'enseignement qui ne correspond pas aux besoins de notre pays — politique scolaire et budget à l'élaboration desquels le Conseil Général ne participe pas ;

Appelle les enseignants, les associations de parents d'élèves et tous les amis de l'école à le soutenir dans ses efforts destinés à permettre de donner aux enfants et aux adolescents l'instruction et l'éducation auxquelles ils sont en droit de prétendre.

\*\*

## II. — PROLIFERATION DES PIGEONS.

### Vœu de M. Chaveton, Maire de Saint-Cloud.

Considérant que la prolifération des pigeons cause de graves dégâts et que même la santé de l'homme est menacée par la maladie infectieuse et contagieuse qu'est l'ornithose, demande que la réglementation en vigueur dans le département de la Seine soit, par arrêté préfectoral, rendue applicable en Seine-et-Oise.

\*\*

## III. — QUESTIONS SANITAIRES ET HOSPITALIÈRES.

### A. Rapport de M. Odic

qui expose que M. le Préfet demande au Conseil de lui permettre de prendre un arrêté portant création, conformément à la loi du 12 décembre 1963, d'une section de lutte contre le cancer dans le cadre du service départemental d'hygiène sociale et de donner délégation à la commission départementale en vue de l'autoriser à passer une convention avec les communes ou établissements hospitaliers où sont organisées des consultations de dépistage.

La nécessité de lutte contre le cancer ne se discute pas. Le département dispose, à Saint-Cloud, du **Centre René-Huguenin** qui fonctionne d'une manière satisfaisante et doit, étant donné son équipement, devenir, après la division du département, un établissement interdépartemental. Il atteste l'effort considérable de Seine-et-Oise. Mais il faudra, pour l'ensemble des futurs départements, créer un autre centre selon le même principe.

Dans le même ordre d'idées, un projet est adopté allouant au Centre René-Huguenin de lutte contre le cancer, à Saint-Cloud, une subvention de 260.000 F pour l'achat d'un appareil de scintigraphie et une subvention égale aux annuités de l'emprunt nécessaire pour la participation du département, évaluée à 1.895.000 F, à la réalisation d'une cinquième tranche de travaux.

★

### B. Extraits du rapport annuel, présenté par M. Odic, sur l'activité de la Direction Départementale de la Santé.

Cet important rapport, tout entier consacré à la situation sanitaire dans le département, au problème des épidémies et aux nécessités de l'équipement sanitaire, mériterait d'être publié **in-extenso**. Mais cela sortirait du cadre nécessairement général d'un Bulletin comme le nôtre. En voici, du moins, les passages essentiels.

★

En deux ans (1963 et 1964), l'augmentation de la population, portant exclusivement sur la zone urbaine, équivaut à la population totale d'un département tel que l'Orne, soit près de 300.000 habitants. Cela pose d'inquiétants problèmes de logements, de transports, d'équipement hospitalier.

Le problème de l'épidémiologie restera secondaire tant que seront appliquées avec rigueur les mesures en vigueur : contrôle de l'eau potable et des aliments, création des passeports sanitaires, surveillance des travailleurs étrangers, des lieux de vacances, isolement des contagieux, désinfection des locaux contaminés, respect et extension des vaccinations obligatoires, enquêtes épidémiologiques et application des mesures en découlant. Toute négligence en ce qui concerne ces obligations légales risquerait de remettre au premier plan de l'actualité les maladies épidémiques.

Si le département est desservi en eau potable, en totalité dans sa partie urbaine, à 95 % dans sa partie rurale, le problème de l'eau n'en est pas pour autant résolu, ni qualitativement ni quantitativement. Or, si les techniciens estiment qu'une excellente épuration permet de livrer à la consommation une eau souillée de déchets, humains ou industriels, il faut signaler que la ville de Stuttgart, renonçant, même après épuration, aux eaux souillées du Neckar, est allée en chercher à plus de 150 kilomètres : au milieu du Lac de Constance.

★

Passant à des considérations sur l'armement hospitalier, le rapport constate que si, sur les investissements publics prévus au titre du IV<sup>e</sup> Plan, la part réservée à la Région était au total de 54 %, la part réservée aux hôpitaux était de 18 % et celle des hospices 15 % ! « N'était-ce pas, ajoute le rapporteur, faire bon marché de la Santé publique dans la Région parisienne ou constater que, dans le reste du pays, la situation hospitalière était plus déplorable ? »

D'après les normes ministérielles, les besoins théoriques calculés suivant l'indice 6,81 pour 1.000 seraient 26.200 lits en 1975 et encore, ce critère de 6,81 pour 1.000 ne tient-il pas compte que le coefficient de fréquentation hospitalière est plus élevé dans la Région parisienne que dans le reste du pays. Cependant, à la fin du V<sup>e</sup> Plan, l'ancien département de Seine-et-Oise ne serait doté que de 16.000 lits, soit 10.000 de moins que ceux dont il a besoin, sans parler du remplacement et de la rénovation des lits anciens (et ceux-ci sont dans un état de vétusté incroyable : 50 % seulement peuvent être qualifiés de valables et les trois-quarts des autres sont à remplacer !)

La Fédération hospitalière de France précise que l'équipement hospitalier est défectueux et qu'il ne suit pas le mouvement croissant d'une population d'autant plus exigeante qu'elle entend bénéficier des perfectionnements techniques du diagnostic et de traitement.

Il s'agit, à défaut d'un vaste programme d'urgence dont on ne peut espérer actuellement la mise en train, d'« organiser la pénurie », comme on l'a dit. Il s'agit aussi d'alerter l'opinion qui s'intéresse plus à l'aspect de la Lune qu'au sort de l'homme !

Mais, en attendant, organise-t-on la pénurie ?

L'hôpital Nord de Marseille est une réussite, certes.

Mais un budget de la Santé en détresse et une Sécurité Sociale essoufflée ne doivent pas ignorer qu'ailleurs il n'y a rien... La direction de l'Équipement sanitaire et social, au Vésinet, intéresse directement Seine-et-Oise ; c'est une autre manifestation d'opu-

lence, solidement charpentée et techniquement qualifiée ; mais on peut la soupçonner d'avoir mission de gagner du temps, de retarder, faute de financement, la réalisation des projets.

Le rapport en vient aux maisons de retraite. L'importance sociale de la situation des gens âgés, bouleversée par les conditions de vie moderne dans la zone urbaine, rend intolérable la survivance de l'hospice de naguère avec ses dortoirs, et ses grabataires mêlés aux gens valides. Si les services médicaux dans les maisons hospitalières étaient organisés sur des bases hospitalières, le traitement sur place serait possible et serait moins traumatisant pour les malades qu'un transfert à l'hôpital.

Quant à l'équipement psychiatrique, il n'est pas plus brillant. Pourra-t-on construire, d'ici à 1970, les 3.900 lits qui font défaut ? Il est permis d'en douter.

★

Sans doute, sur le plan général, faut-il tenir compte de l'équipement sanitaire privé, passé en 1964, de 3.220 lits à 4.085, dont 1.980 de chirurgie. Mais c'est là un pis-aller, une solution de détresse. Car il ne faut pas oublier que les hôpitaux publics constituent un véritable service national qu'il importe de protéger. L'hôpital public a une mission qui coûte cher : il faut consentir de lourds investissements pour suivre les progrès de la science médicale, les mettre en application, y participer, instruire les étudiants. Les cliniques privées, « œuvre de philanthropie intéressée », qui tenteraient de le suivre sur ce terrain, déposeraient leur bilan.

\*\*

En conclusion, si les besoins du secteur sanitaire ont été chiffrés à 56 milliards, les autorisations du V<sup>e</sup> Plan n'atteindront qu'un peu plus de 9 milliards : dotation bien moins substantielle que celles prévues en faveur des P.T.T. ou du réseau routier. Or, la participation de la Sécurité Sociale n'est plus envisagée. Croit-on, en toute sincérité, que les collectivités locales sont en mesure de prendre en charge cette quote-part qui n'est plus assumée ?

### **Notre hôpital poursuit son organisation médicale et la modernisation des services de médecine**

Voici bientôt un an que les nouveaux et modernes services de l'hôpital ont ouvert leurs portes à nos malades et deux ans que les consultations de gynécologie et d'obstétrique fonctionnent avec entrée distincte, rue Lauer, et ce à la satisfaction générale.

Le corps médical hospitalier s'est complété depuis cette ouverture.

Monsieur le **Docteur Chabrol**, chirurgien assistant des Hôpitaux de Paris, vient d'être reçu premier au concours ouvert et prend le titre de Chef de Service d'Orthopédie traumatologie ; Monsieur le **Docteur Toupet**, chef de service des Hôpitaux de Paris, étant

le Chirurgien chef du service de chirurgie générale et viscérale.

Monsieur le **Docteur Bonhomme**, chirurgien assistant à l'Hôpital N.D. de Bon Secours, et Monsieur le **Docteur Goux**, ancien chef de clinique à la Faculté de Paris, sont les deux chirurgiens suppléants de ces chefs de service.

Un second poste d'assistant d'anesthésie-réanimation vient d'être créé et a été confié à Monsieur le **Docteur Le Goaziou**, ancien attaché d'anesthésie des Hôpitaux de Paris.

Enfin, de nombreux attachés apportent leur concours dans leur spécialité respective :

Monsieur le **Docteur Pouyau**, Urologie,  
Monsieur le **Docteur Pepin**, Cardiologie,  
Monsieur le **Docteur Garat**, Endoscopie,  
Monsieur le **Docteur Morlaas**, Colposcopie,  
Monsieur le **Docteur Almosni**, Bronchoscopie,  
Monsieur le **Docteur Perier**, Phlébologie,  
Monsieur le **Docteur Renault**, Audiologie.

Les travaux de modernisation des services de médecine se poursuivent suivant les possibilités financières. L'ancien service de chirurgie-femmes, affecté à la médecine, est en cours de transformation et bientôt 15 lits nouveaux (5 en chambre particulière avec cabinet de toilette et téléphone, 4 en chambre à deux lits et 6 en salle commune) augmenteront la capacité d'hospitalisation de cette spécialité.

Enfin, la création de nouvelles chambres d'infirmières est une préoccupation majeure de l'Administration Hospitalière, le recrutement des infirmières étant extrêmement difficile, mais cela est un problème national...

## Le Centre René-Huguenin

Faisant suite aux indications transmises au Conseil Général dans le rapport dont nous avons donné ci-dessus quelques extraits succincts, l'aperçu suivant fera connaître quelques aspects de la conception, de l'organisation et de l'extension projetée du Centre René-Huguenin. Nous pensons que ces renseignements intéresseront nos lecteurs.

\*\*

Décidée dès le 1<sup>er</sup> octobre 1954 par le Conseil Général, puis déclarée d'utilité publique par Arrêté préfectoral du 6 mai 1955, cette création devait comprendre plusieurs « tranches » dont la première comportait l'aménagement de l'immeuble existant dans la propriété sise rue Gaston-Latouche à Saint-Cloud et l'ouverture, en 1958, d'une section d'hospitalisation de 45 lits, d'un bloc chirurgical et de services généraux, et la construction d'un pavillon pour les consultations, les traitements, les laboratoires. Le premier consultant devait être accueilli au Centre le 5 janvier 1959.

Une deuxième tranche portait, dès le 2<sup>e</sup> trimestre 1960, la capacité d'hospitalisation à 131 lits, puis une 3<sup>e</sup>, à 171 fin 1964, cependant qu'étaient créés les services généraux et administratifs qu'allait imposer une formation hospitalière prévue pour plus de 250 lits.

En effet, une 4<sup>e</sup> tranche doit porter la capacité à 261 lits grâce au servie annexe de médecine d'Ecquevilly (programme d'avril 65 à mars 67) ; puis une 5<sup>e</sup> permettra, à Saint-Cloud même, de compléter les services de consultations, de laboratoires, de radio-éléments artificiels et le bloc opératoire.

Le Centre René-Huguenin aura ainsi étalé sur une dizaine d'années une réalisation totale comprenant le dépistage, l'examen, l'hospitalisation et le traitement des malades ; la surveillance prolongée des résultats thérapeutiques, l'établissement et la tenue à jour des dossiers médicaux, l'organisation d'une action médico-sociale ; et surtout la recherche (sur l'étiologie, la prophylaxie, la thérapeutique du cancer). Tout cela en « liaison » avec l'ensemble de la structure hospitalière et médicale environnante, ce qui est capital puisque cette liaison permet de surveiller les malades, d'avoir sur eux une action médico-sociale et d'utiliser en statistique les résultats thérapeutiques.

Le Centre est un établissement privé, jouissant de la personnalité civile, agréé par le Ministre de la Santé Publique et de la Population.

Ses rapports avec divers organismes de « tiers payants » et en particulier la Caisse Régionale de Sécurité Sociale, sont réglés par des conventions. Le Directeur est nommé par le Ministre. Les médecins chefs de service sont nommés après concours sur titre, les assistants à la suite d'un concours sur épreuves. Les internes sont recrutés parmi les Internes des Hôpitaux de Paris.

Le financement des travaux et de l'équipement est assuré par des subventions de l'Etat, du Département, de la Sécurité Sociale avec la participation du Casino d'Enghien dont le Président-Directeur Général a décidé d'affecter un don annuel à la recherche cancérologique.

\*\*

L'organisation générale prévoit, en principe, le passage de tout malade en « consultation générale » avant toute orientation vers les diverses spécialités pour éviter que l'angle d'examen soit restreint au seul organe atteint, ou axé sur la seule thérapeutique spécialisée. Et ce n'est qu'après qu'ont lieu les consultations spécialisées, dans des cabinets équipés pour répondre aux besoins de la stomatologie, des endoscopies diverses (bronches, estomac, abdomen, etc.) et de toutes autres affections de quelqu'organe que ce soit. Le ou les consultants, spécialistes ou généralistes, dirigent le patient vers les services de radio-diagnostic ou les laboratoires pour les examens complémentaires : une nouvelle consultation générale fait alors le point de tous les renseignements recueillis. Et, si le diagnostic d'une tumeur a été retenu, le schéma de traitement est établi et le malade hospitalisé ou inscrit à titre externe, suivant son état et le type du traitement décidé.

\*\*

Bien entendu, le Centre comporte tous les services annexes nécessaires sur lesquels nous ne nous étendrons pas :

— un service social, qui conseille les malades, les

aide dans leurs difficultés, leur donne toutes indications nécessaires pour la constitution de leurs dossiers de Sécurité Sociale en vue du remboursement de ce qui leur est dû et de leur envoi en maison de post-cure, s'il y a lieu ;

— des laboratoires, qui doivent répondre à tous les besoins de la routine et de la recherche clinique. Ils comportent une section d'analyse biologique et de recherches et une section d'anatomie pathologique en relation permanente avec le bloc opératoire ;

— un service de radiologie, qui réunit toutes les applications médicales des radiations : radiodiagnostic, radiothérapie, curiethérapie, radioéléments artificiels. Sans vouloir entrer ici dans des précisions trop techniques, signalons pourtant la présence de deux « bombes » au cobalt dont l'énergie correspond à celle d'un appareil de rayons X de plus de 2.000.000 de volts et dont l'une permet les traitements en cyclothérapie et l'autre est spécialisée dans les traitements à champs fixes ;

— un bloc opératoire, qui comprend actuellement deux salles, ultérieurement quatre, avec bloc de nettoyage et de stérilisation et salle de préparation des appareils permettant de faire face à des interventions tous les jours plus complexes.

Bien entendu, il y a aussi un centre important de documentation avec service de mécanographie destiné à l'« entrée » en cartes perforées des dossiers revus par les médecins et, ainsi, ultérieurement, la recherche rapide de renseignements statistiques. Ce centre fait aussi entrer mécanographiquement en mémoire les recherches bibliographiques des médecins et chercheurs qui dépouillent quelque 110 revues hebdomadaires ou mensuelles.

Ceci sans parler des services généraux et administratifs qui comportent comme il se doit, un important secrétariat, la comptabilité, l'atelier d'entretien (réparations et réalisation de prototypes de matériel médical et de recherches), les cuisines très étudiées pour le bien des malades servis par plateaux individuels aux menus « personnalisés », enfin l'économat, les magasins, la lingerie et la buanderie.

\*  
\*\*

Précisons, pour finir, que les **consultations générales** ont lieu trois fois par semaine : les lundis à 17 h., mercredis et samedis à 9 h. pour les consultants nouveaux, les jeudis et vendredis pour les anciens malades (de préférence sur rendez-vous : VAL. 38-60).

La prise en charge d'hospitalisation par la Sécurité Sociale est facilitée pour les assurés de la Région parisienne.

## Chronique du jumelage

### Echanges de jeunes

Nous avons indiqué, dans notre dernier numéro, que la date limite pour formuler les demandes d'échanges de jeunes pour les vacances d'été était le 1<sup>er</sup> avril.

Néanmoins, nous serions disposés à accueillir encore les demandes tardives qui nous seraient adressées de toute urgence. Mais, bien entendu, nous ne pourrions les accepter que sous toutes réserves.

Nous signalons d'ailleurs que la Real-Schule de Bad-Godesberg serait disposée à recevoir dix jeunes filles de Saint-Cloud pendant le mois de juillet : séjour entier offert, voyage seul à la charge des familles.

En contrepartie, ces familles devront elles-mêmes recevoir, en août, la jeune fille de Bad-Godesberg, dans les mêmes conditions, soit à Saint-Cloud, soit à la résidence de vacances.

Se faire connaître d'urgence soit à Mme CLEMENT, Maire-Adjoint au Jumelage, soit à la Mairie, Secrétariat du Jumelage.

## Distinctions honorifiques

### Ordre National de la Légion d'Honneur

A été nommé Chevalier :

M. le Docteur VALENTIN Michel Georges, Président de l'Association Rhin et Danube, ancien Président du Comité local de la Croix-Rouge Française.

### Médaille d'Honneur Départementale et Communale

A reçu la Médaille de Vermeil :

M. FAGOTHEY Raymond.

Ont reçu la Médaille d'Argent :

M. BLANC Maurice,  
Mlle CHAMON Yvonne,  
M. CHAVETON Francis,  
M. COLIN André,  
Mme LEROUGE Denise,  
M. MONSEL Raymond,  
M. NEVEU Georges,  
M. ROLLIN Gaston.

Nos félicitations aux nouveaux promus ou décorés.

\*  
\*\*

Les récompenses et distinctions suivantes ont été attribuées par le Comité du Souvenir Français :

Diplôme d'honneur à

Mmes J. ANNET, N. MARECHAL, Mlle C. COLAS, pour le dévouement qu'elles assurent au Comité ;  
Mme LE BOMIN, MM. O. BLANCHE et E. TISSOT, pour leur générosité envers le Comité.

Médaille de bronze à

M. P. LEVALET, Ordonnateur des Pompes Funèbres, pour son concours généreux au Souvenir Français.

Médaille d'argent à

Mme E. SABATIER qui, depuis plus de dix années, contribue et s'associe à l'œuvre de notre Comité pour nous aider dans la lourde tâche qui nous incombe.

Médaille de vermeil à

M. Edouard MARECHAL, Trésorier du Comité, qui assure, avec un dévouement total et exemplaire, sa fonction. Malgré son âge, il assume admirablement sa mission et est cité en exemple pour sa valeur intègre.

M. HOUEL, Porte-Drapeau du Comité diplômé national. Titulaire de la Croix de Guerre 14-18 et 39-45, de la Médaille Militaire, Chevalier de la Légion d'Honneur, ainsi que de nombreuses citations en qualité d'officier de carrière, a toujours répondu présent pour participer à toutes les cérémonies en portant le Flambeau du Souvenir Français.

## Respect de la propreté et de l'hygiène dans les squares et jardins publics

Nous rappelons les termes de l'article 1<sup>er</sup> de l'Arrêté Municipal du 17 octobre 1964 :

« Sur l'ensemble du territoire de la Commune de Saint-Cloud, les chiens ne pourront divaguer sur la voie publique. Ils devront obligatoirement être tenus en laisse. Ils ne devront accomplir leurs besoins naturels que dans les caniveaux des voies publiques, à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages cloutés. »

Est-il besoin de préciser que la notion de « voie publique » s'étend aux squares et jardins qui sont créés et entretenus pour l'agrément et le bien-être des habitants qui viennent s'y reposer et des enfants qui y jouent ? Il est tout de même regrettable de voir le sans-gêne avec lequel certains non seulement y laissent divaguer leurs chiens sans surveillance, mais même les y conduisent pour qu'ils y accomplissent leurs besoins naturels ! Nous n'insisterons pas sur les inconvénients multiples qui en résultent pour les « usagers » légitimes de ces espaces verts.

Mais le même arrêté prévoit, dans son article 2, que « les infractions seront constatées par des procès-verbaux de contravention qui seront transmis aux tribunaux compétents ».

Une vigilance spéciale est demandée aux agents de la force publique pour réprimer ces abus inadmissibles.

### A propos d'un incendie...

Lettre de M. le Maire de St-Cloud

à

M. le Lieutenant PASQUET  
Chef du Corps des Sapeurs-Pompiers  
de Saint-Cloud

Saint-Cloud, le 27 janvier 1966.

*Cher Monsieur,*

*Je ne veux pas attendre plus longtemps pour vous féliciter au nom de la Municipalité pour la bonne tenue au feu de votre Corps Local de Sapeurs-Pompiers.*

*J'ai noté sur votre rapport ce qui m'avait d'ailleurs été confirmé par des témoins oculaires, que vous étiez arrivés très vite sur les lieux du sinistre qui avait éclaté à l'Imprimerie « LES PRESSES MULTIPLES », puisque 6 minutes après l'appel téléphonique.*

*Vous avez bien fait de prévenir immédiatement le Centre Départemental de Secours de Versailles. S'agissant d'un important incendie, il était nécessaire de demander de l'aide. Nous avons pu constater que malheureusement les secours de l'extérieur ont été assez longs à venir du fait des embarras de circulation; et cela me donne un*

*argument pour résister à la suppression de notre caserne locale de pompiers un moment envisagée dans la réorganisation du département.*

*Je vous prie de transmettre nos félicitations les plus vives et les plus sincères pour le magnifique comportement de nos pompiers dont la diligence et le courage ont permis de limiter les dégâts au maximum. Il n'était pas, en effet, question d'éteindre l'énorme brasier du bâtiment de stockage de cette imprimerie; mais vous avez préservé l'essentiel en sauvant la quasi-totalité des machines à imprimer, neuves pour la plupart et représentant une énorme valeur. C'est bien grâce à vous si l'ensemble du personnel n'a pas été réduit au chômage et si l'imprimerie a pu reprendre, 48 heures après le sinistre, un pourcentage important de son activité habituelle.*

*Enfin, grâce à votre action, le Cinéma « Le Régent » contigu n'a même pas été léché par les flammes et le Centre René-Huguenin, pourtant tout proche, n'a pas été en danger, à aucun moment.*

*J'ai noté l'excellent ceinturage des grosses bouches de 100 mm que vous nous avez demandé de placer dans ce quartier dense et la parfaite pression de l'eau qui, beaucoup plus que la multiplicité des lances, est nécessaire pour lutter efficacement contre le feu.*

*Je ne manquerai pas, dans le prochain Bulletin Municipal d'évoquer ce sinistre et d'en tirer, sur le plan local, la conclusion qui s'impose, à savoir : le maintien sur place de notre Corps Local de Sapeurs-Pompiers de premier secours.*

*Veillez agréer, Cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.*

Le Maire :  
F. CHAVETON.

### Autorisation d'occupation du domaine public le long des berges de la Seine

En accord avec M. l'Ingénieur en Chef du Service de la Navigation, les bénéficiaires d'autorisations sur le domaine fluvial pourront également être autorisés à occuper une partie du domaine public (Etat et commune) dans la partie située entre la Seine et la R.N. 187 (quai Carnot).

Un arrêté d'autorisation de voirie sera délivré sous conditions à toute personne qui en fera la demande à la Mairie (Direction des Services Techniques).

Aucune occupation ne sera dorénavant permise sans délivrance préalable de cette autorisation.

L'application stricte des dispositions prévues permettra de libérer de toute occupation étrangère la partie réservée au passage de piétons.

La délivrance par le Service des Ponts-et-Chaussées de Seine-et-Oise d'autorisations d'entrées charretières, permettra aux propriétaires de péniches d'avoir un accès facile à leurs bateaux.

Le stationnement des voitures automobiles ne sera autorisé que longitudinalement, en bordure du quai Carnot, en dehors des entrées charretières, conformément aux dispositions du Code de la Route.

### ERRATUM

Bulletin N° 101 - ENCART : Service de garde des pharmaciens.

Une erreur matérielle nous a fait imprimer :

M. DAVIN, 160, bd de la République

c'est

9, avenue Bernard-Palissy qu'il fallait lire

(160, bd de la République est l'adresse de la pharmacie de M. LASRY.)

Nous prions nos lecteurs d'excuser cette erreur et de bien vouloir rectifier l'encart en question.

## Un grand voyage

Dans notre numéro 100 du 3<sup>e</sup> trimestre 1965, nous rendions compte du départ de deux jeunes clodoaldiens, Jean-Louis SAPO-RITO et Yannick SAVATON qui, ayant mis sur pied une expédition « du désert à la jungle », quittaient notre ville pour ces pays lointains... et chauds qui ont nom : Djibouti, Ethiopie, Kenya, Tanzanie.

Nous recevons aujourd'hui un récit pittoresque de ce voyage qui, malheureusement, contrecarré par des événements politiques et par des troubles aux confins Ethiopie-Kenya, ne put être réalisé qu'en partie.

Néanmoins les aventures ne manquèrent point et nous sommes au regret de devoir résumer la narration si colorée qui nous est faite.

Dès Djibouti, « un des endroits les plus chauds du monde », une avarie de camera bloqua les voyageurs pendant plusieurs jours par une température de 45 à 60 degrés !

Le récit nous apprend ensuite comment des gestes en apparence parmi les plus simples, comme de photographier des guerriers Dankalis peut avoir des conséquences... si l'on n'est pas disposé à payer en bonne monnaie ces figurants nullement bénévoles...

Voulant forcer la zone dangereuse malgré les avis donnés, nos amis, parvenus à Neghelli, se virent alors contraindre à rebrousser chemin, ce qui est le comble de la disgrâce quand on est parti bien résolu à réaliser un plan si bien préparé.

Pour avoir réussi à s'affranchir de l'escorte que le capitaine de garnison voulait prudemment leur imposer, il a failli leur en coûter cher !

Néanmoins, de retour à Addis-Abeba après un périlleux voyage,

ce fut pour y rencontrer d'autres difficultés dans leur chasse aux images : le pittoresque « marché aux puces » dit « Mercato » leur offrait un terrain de choix, n'était l'animosité superstitieuse des indigènes à l'égard des photographes. Enfin, non sans risque, quelques pellicules sont tournées, grâce à l'appui de « super-clochards » devenus presque trop accueillants... Puis excursions rayonnantes aux alentours pendant lesquelles « Dankalis » et « Gallas » furent apprivoisés par le magnétophone ! Rencontre aussi avec trois français « chasseurs de crocodiles » dont le récit fait frissonner ! Car, quand on s'attaque à l'une de ces bêtes, on n'est jamais sûr de l'issue du combat... car c'en est un ! Les crocodiles éthiopiens sont les plus gros du monde. Lorsque le chasseur les tire, il ne tue presque jamais du premier coup mais les assomme pour un temps plus ou moins long : il faut mettre à profit ce répit pour couper avec un coupe-coupe la colonne vertébrale de l'animal. Mais il arrive parfois que la bête sorte de sa torpeur avant qu'elle ne soit mise complètement hors d'état de nuire. Alors la lutte commence entre le crocodile armé de ses dangereuses mâchoires et de sa queue douée d'une force terrible et l'homme armé d'un simple coupe-coupe... Il est facile d'imaginer quels prolongements peut avoir cet affrontement !

Et enfin, le retour vers Djibouti par une route très peu fréquentée, retour agrémenté d'une rupture de cardan à 70 km de toute ville, du long voyage à pied jusqu'à Diré-Dawa sous une chaleur torride avec un simple gourdin pour toute arme pour aboutir, après avoir été détrossé en route, à se voir... fermer la porte du Consul de France ! Enfin dépannage par d'aimables colons français !

Nullement découragés, nos amis préparent leurs prochaines vacances : souhaitons leur plus de chance ! A eux et à ceux que tenterait leur exemple... à condition d'aimer le risque et de n'avoir pas froid aux yeux.

## ASSOCIATIONS ET SOCIÉTÉS

### Les Amis de Saint-Cloud

#### Théâtre sans décor.

Sous les auspices de l'Association des « Amis de St-Cloud » et dans le cadre de ses activités culturelles animées par M. Robert HARDOUIN, son président, en soirée du 28 janvier, salle Gaston-La-Touche de la Mairie, la troupe des « Deux Masques » interprétait trois pièces en un acte de Charles OULMONT, avec le concours de Madeleine SILVAIN (qui porte un grand nom) et de quatre jeunes comédiens promis au plus brillant avenir.

On écouta d'abord Harold, « Célébataire malgré lui » qui, seul en scène, meublait son rôle avec une certaine crânerie, fulminant contre le bruit de ses enfants turbulents, des vocalises de son épouse, du tapage des voisins et des exagérations de la radio. Quoique avide de silence, il se montre finalement bien désemparé quand il se retrouve sans personne à l'entour et c'est alors qu'il envie le remue-ménage...

Puis on entra dans l'intimité de « L'Inconsciente » où un jeune couple d'acteurs en herbe répète une pièce dont le mari est l'auteur. Les époux sont si unis que le rôle d'opposition qu'ils doivent jouer contrarie plaisamment la situation du ménage. Line ARNEL fut parfaite dans son emploi trépidant — fous-rires et crises de larmes — tandis que son partenaire, GUHYSLAIN, s'évertuait avec calme à lui donner la réplique.

Enfin, « Les deux Célimènes » nous firent partager alternativement des sentiments profonds que tranchaient l'âge d'une mère encore bien belle (Madeleine SILVAIN) et celui de sa fille (Claudine PELLETIER), toutes deux « Grandes coquettes » de profession, dont Molière n'aurait pas renié le jeu subtil, mené par la superbe et spirituelle maman et par l'enfant ravissante.

Un public sélect a applaudi l'auteur et les talentueux interprètes de ces trois piécettes, montées à l'étranger et produites pour la première fois en France... à Saint-Cloud.

\*\*

#### La Bataille de Normandie.

Au Centre Culturel et Artistique de la Ville, 14, rue des Ecoles, salle E.-Verhaeren, le Samedi 7 mai 1966, à 17 heures, est organisée une séance audio-visuelle titrée « La Bataille de Normandie » que présentera, sur fond sonore en son texte objectif, Philippe GUEZENNEC, Conférencier National du Commissariat Général du

Tourisme, avec 300 clichés inédits en couleurs émanant du Service photographique des armées américaine, britannique, française et allemande.

Vous qui avez connu les heures exaltantes de la Libération de notre pays, vous voudrez revivre sur l'écran cette gigantesque aventure : la plus grande opération militaire de débarquement des temps modernes : 6 juin 1944 !

Plus de vingt ans ont passé depuis la victoire finale; mais on évoquera toujours avec émotion ce jour — le 1453<sup>e</sup> de l'occupation allemande — où les forces alliées prenaient pied sur notre sol : en Basse-Normandie !

Venez donc assister gratuitement à cette projection commentée, entièrement réalisée par l'auteur : le 7 mai prochain, date anniversaire de la capitulation nazie à Reims : 7 mai 45, à 2 h. 41. Souvenez-vous !

### Nouveaux aspects de la Fondation Rotary

Le but du Rotary consistant à encourager et à cultiver l'idéal de servir, le développement d'amitié entre ses membres et la compréhension mutuelle internationale, en entretenant à travers le monde des relations cordiales, le Rotary International poursuit en particulier une activité qui tend à grouper tous ses membres dans un même programme d'action : c'est la Fondation Rotary.

Jusqu'ici, la Fondation Rotary décernait des bourses d'études à de jeunes étudiants choisis parmi les plus méritants, à qui étaient ainsi confiés de véritables responsabilités d'ambassadeurs de leur pays d'origine à l'étranger.

Ces subventions continuent à être distribuées.

Toutefois, de nombreuses suggestions engageant les fonds de la Fondation Rotary ont été examinées dernièrement par ses Administrateurs; et, entre autres, il a été décidé d'affecter également des subventions à la formation technique et professionnelle des jeunes.

Ces subventions seront accordées pour une année à des candidats de 21 à 29 ans révolus, désireux de parfaire leur instruction technique et professionnelle à l'étranger.

Pendant la durée des études, l'importance sera donnée à l'établissement de contacts avec des personnes ou des groupes appartenant au même secteur de spécialisation que le bénéficiaire. Le Rotary Club hôte facilitera au jeune boursier ces contacts : il organisera à son intention des visites de laboratoires et d'ateliers, où

l'occasion lui sera donnée de voir appliquer des techniques qui l'intéressent et d'en discuter avec les spécialistes à l'œuvre.

On attend du bénéficiaire de la subvention qu'il adresse à la Fondation Rotary ainsi qu'aux dirigeants de son district d'origine, des rapports périodiques sur ses progrès et activités. A son retour chez lui, il sera admis à prendre la parole devant des Rotary-Clubs et éventuellement en public, pour y commenter ses expériences.

Le choix des boursiers sera fait par la commission de district, entre les candidats présentés par des Rotary-Clubs individuels.

Les subventions couvriront les frais des bénéficiaires pendant l'année d'étude : voyage et dépenses inhérentes à celui-ci, études, logement, nourriture et argent de poche.

Ainsi, les dirigeants de la Fondation Rotary espèrent-ils, par l'augmentation du nombre de ses boursiers à travers tous les pays du monde, mieux parvenir au but recherché d'une meilleure compréhension internationale.

## Ligue Nationale Française contre le Cancer

Communiqué du Comité Départemental de Seine-et-Oise  
C.C.P. 3.418-64 Paris

Le Comité Départemental se fait un devoir de faire connaître ce qu'il a pu réaliser en Seine-et-Oise pendant l'année 1965 grâce aux libéralités reçues :

**Sur le plan social**, il a distribué 74.450 F sous forme de secours à des malades déshérités.

**Sur le plan « amélioration du traitement et aide à la recherche scientifique**, il a subventionné :

- les laboratoires du Centre René-Huguenin, à Saint-Cloud;
- l'association pour le développement de l'Institut de Recherche scientifique pour le Cancer de Villejuif;
- la maison des Dames du Calvaire, rue de Lourmel, à Paris;
- le service des « soins à domicile » dont la responsabilité est assurée par l'œuvre elle-même.

**Sur le plan « Education du public »**, il a

- organisé la Semaine Nationale de Lutte contre le Cancer;
- attribué un don à l'Association Départementale et à l'Association Nationale d'Education Sanitaire, Démographique et Sociale.

Ces tâches réalisées conformément aux directives du Ministère de la Santé Publique, ont été menées à bien grâce aux sommes recueillies sur la voie publique, aux dons et aux adhésions.

L'action doit être poursuivie en 1966. 2 cancéreux sur 5 sont déjà guéris en France. Ce résultat doit encore être amélioré. Votre récente générosité au cours de la Semaine Nationale nous le permettra. Vos dons et adhésions viendront encore s'y ajouter. Nous vous remercions de tout ce que vous avez fait et voudrez bien faire encore.

N.B. - Nous rappelons que les **Entreprises** sont autorisées à déduire du montant de leur bénéfice imposable (dans la limite de 1 % de leur chiffre d'affaires) les versements effectués à la Ligue contre le Cancer; pour les autres contribuables, la déduction est admise dans la limite de 0,50 % du revenu imposable.

## Association Amicale des Rapatriés d'Afrique du Nord

L'Association Amicale des Rapatriés d'Afrique du Nord et Sympathisants a élu son nouveau bureau lors de sa dernière Assemblée Générale, tenue le 15 janvier 1966 au Centre Culturel de la Ville.

Ont été élus ou réélus :

**Président** : M. Christian MARECHAL, 1, bd de la République.  
**Vice-Président** : M. Georges RIPOLL, 23, parc de la Bérenière.  
**Secrétaire Général** : M. Séraphin VALVERDE, 2, rue Ernest-Tissot.  
**Trésorier Général** : M. Roger ROUSSEAU, 3, rue du Dr-Desfossez.

Pour tous renseignements, prière de s'adresser au siège social (à l'adresse du Président) ou auprès du secrétaire général (à la Mairie de Saint-Cloud).

## Association populaire familiale

Cette Association — dont le siège est 32, rue du 18-Juin — invite toutes les personnes qui sont intéressées par l'ouverture projetée en cours d'étude, des **crèches à domicile**, à participer, sans engagement de leur part, à une réunion : **le jeudi 28 avril, à 21 h.**, au Centre social de la Passerelle de l'Avre, 2, rue de l'Yser.

Au cours de cette réunion, les personnes présentes pourront exprimer leurs désirs comme candidates, soit nourrices, soit utilisatrices.

## Scouts et Guides de France

### GRUPE DE SAINT-CLOUD

10<sup>e</sup> anniversaire de la Fête Scoute  
au Marché Couvert de Montretout

Il y aura 10 ans en mai 1966 qu'une troupe de scouts, animée par notre regretté Chef **Pierre LAMAISON**, a organisé une fête sur le marché de Montretout.

Cette fête s'est, au cours des années, transformée en une kermesse qui fait date dans les réjouissances annuelles de notre Ville.

Cette année nous serons très heureux de vous accueillir encore plus nombreux, **le 8 mai 1966**, au Marché Couvert de Montretout :

à notre kermesse à partir de 12 h. 30;

à notre dîner aux chandelles, à 20 heures.

## Salon des « Artistes Clodoaldiens »

Comme chaque année, les « Artistes Clodoaldiens » invitent les amis des Arts à visiter leur exposition dont l'intérêt notoire est donné par la qualité d'ensemble des œuvres présentées.

Nous informons donc les habitants de Saint-Cloud que le SALON 1966 aura lieu, sous la Présidence d'Honneur de M. le Maire, au Centre Culturel, rue des Ecoles, du 14 au 21 mai (le jeudi de l'Ascension étant inclus dans ces dates).

Suivant la tradition, les artistes locaux inviteront des peintres contemporains choisis parmi les plus célèbres.

Cette manifestation d'art comprendra des peintures, sculptures, gravures, dessins, céramiques, ainsi que les multiples expressions de l'art décoratif.

Le Salon 1966 sera ouvert au public le **samedi 14 mai 1966** (Jour du Vernissage), à 15 heures.

Pour tous renseignements complémentaires ou participation éventuelle au Salon, prière de s'adresser à M. DEGA (Mairie de Saint-Cloud, Direction des Services Techniques).

## Les Amis de la Musique de Saint-Cloud

Nous nous réservons de rendre compte dans notre prochain numéro de la « Saison Musicale », qui s'était annoncée comme très prometteuse à largement tenu ses promesses.

Après tant d'auditions prestigieuses, elle s'achève en triomphe : hier, c'était l'incomparable **Samson François** qui tenait en haleine une salle archi-comble : malgré la simultanéité avec la soirée de l'Aumônerie des Lycées, il avait fallu utiliser toutes les chaises de la Mairie !

Demain, ce sera la dernière manifestation de la saison : les non moins prestigieux guitaristes, **Ida Presti** et **Alexandre Lagoya** donneront leur récital : **jeudi 21 avril, à 21 heures**. Tous les « Amis de la Musique » s'y donnent rendez-vous.

## U.A.S. SAINT-CLOUD

### Section Judo

La Section Judo de l'U.A.S. Saint-Cloud va pouvoir prendre un nouveau départ : grâce à la compréhension de la Municipalité, les judokas vont quitter le sous-sol de la Maison des Jeunes, pour le rez-de-chaussée du Centre Culturel (n° 14, rue des Ecoles).

Ce local est mis à la disposition de la Section Judo en attendant son implantation définitive dans le Gymnase prévu rue du Pierrier.

Les cours seront interrompus du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> mai, pour permettre l'aménagement de la nouvelle salle et la pose du tapis ; ils reprendront aux heures habituelles à partir du 2 mai, soit :

### Pour les adultes :

lundi et mercredi, de 20 h. à 22 h.

### Pour les scolaires :

mercredi, de 17 h. à 19 h.,

ou jeudi, de 14 h. à 16 h.

Dotée d'un tapis plus vaste, d'une salle aérée et ensoleillée, la Section Judo, déjà forte de 65 licenciés, pourra recevoir de nouveaux adhérents.

Ceux qui voudraient commencer le judo, quel que soit leur âge, et les judokas déjà confirmés, habitant notre ville, qui seraient désireux de rejoindre un club dynamique, seront les bienvenus.

Nous rappelons que la direction technique est assurée avec le plus grand soin par M. ROSSIN (4<sup>e</sup> dan, ancien international de l'équipe de France), aidé par M. POTUESCO (3<sup>e</sup> dan).

Pour tous renseignements, s'adresser au Bureau des Sports de la Mairie.

## Tennis-Club de Saint-Cloud

Le Comité directeur du Tennis-Club de Saint-Cloud a le plaisir d'informer ses membres que l'ouverture de la Saison 1966 est prévue pour Pâques, cette ouverture pouvant être avancée ou retardée suivant les conditions atmosphériques.

Les demandes d'inscription pour les éventuels nouveaux membres sont reçues dès maintenant par M. A.J. COUCKE, Sunnyside, 121, rue des Tennerolles (408-86-87). (Le matin ou sur rendez-vous).

M. Roland DUBUISSON, professeur, sera à la disposition des membres à partir de jeudi 21 avril (inscriptions préalables).

## Groupe aérien Colonel-Thénault

### Comment devenir pilote d'avion privé ?

De toutes les questions qui sont posées par ceux que l'aviation attire, c'est évidemment celle qui revient le plus souvent.

Il s'engage alors un dialogue qui pourrait se résumer ainsi :

### Le pilotage d'un avion est-il difficile ?

Cela dépend beaucoup de l'entraînement. S'il est certain que quelques phases du pilotage requièrent beaucoup de précision dans le geste et la pensée, il est sûr aussi que le vol proprement dit est infiniment plus reposant — et moins dangereux ! — que la conduite d'une automobile.

### Combien de temps faut-il pour devenir pilote ?

Le temps « officiel » nécessaire pour consacrer un pilote élémentaire est de 15 heures de vol : c'est-à-dire une trentaine de cours de pilotage d'une demi-heure environ chacun.

Mais en fait, dans la plupart des cas, l'élève-pilote pourra faire avant ce temps son premier vol seul à bord.

### Il est donc possible de devenir pilote élémentaire en un mois ?

Ce n'est pas irréalisable; mais cependant une formation accélérée n'est pas à conseiller.

### Y a-t-il une limite d'âge pour obtenir ce brevet ?

Il faut simplement avoir 16 ans.

### Y a-t-il des conditions physiques à réaliser ?

Il faut passer une visite médicale devant un médecin agréé. La

vue doit être normale ou corrigée (le port de lunettes ou de verres de contact est admis).

### Qu'en coûte-t-il ?

Il y a à payer une cotisation annuelle au Club, soit 100 F (1) et à contracter obligatoirement une assurance, soit 35 F par an.

Ensuite, le moniteur est gratuit mais les vols sont réglés au fur et à mesure sur une base variable suivant les modèles des avions utilisés. Les cours ont lieu sur JD 112 et reviennent alors à 50 F l'heure, soit 25 F la leçon d'une demi-heure.

### Combien de leçons sont nécessaires et à quelle cadence ?

Si une formation accélérée n'est pas à conseiller en général, par contre celle-ci peut sans inconvénient être lente et s'étaler sur une période qui peut très bien atteindre une année. C'est à chacun de juger suivant son tempérament.

### Et après ?

Le premier brevet étant celui de pilote élémentaire, se présente ensuite celui de pilote privé. Nous en parlerons une prochaine fois.

(à suivre)

(1) La cotisation de Club est réduite à 50 F pour les moins de 21 ans qui, d'ailleurs, peuvent bénéficier d'importantes bourses.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'AERO-CLUB DE ST-CLOUD, groupe aérien Colonel-Thénault, Aérodrome de Toussus-le-Noble. Le meilleur accueil est réservé à tous.

## Société d'Horticulture et des Jardins Populaires de France

La Section locale de cette société — section qui, en progression constante, groupe près de 400 adhérents, a tenu le vendredi 28 janvier, au Centre Culturel, sa réunion annuelle, à laquelle ont participé près de 80 personnes.

M. BONDY présida l'Assemblée Générale et remercia M. MESME de son activité et de son dévouement.

M. DUBENOIT, président de la Fédération, donna de judicieux conseils qui furent écoutés avec tout l'intérêt qu'ils méritaient.

Une tombola gratuite dotée de nombreux lots clôtura la réunion.

## COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FÉVRIER 1965

*publiés en application des dispositions de l'article 32 du Code municipal.*

L'an mil neuf cent soixante-six, le mercredi neuf février à vingt-et-une heures, les membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Cloud, se sont réunis, sous la présidence de M. F. CHAVETON, Maire, pour la tenue de la séance à laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit.

### Etaient présents :

MM. CHAVETON, MONSEL, Mme CLEMENT, MM. RAYNAUD, CLEMENT, MAILLET, de PLINVAL, GUICHARD, GIRAUD, LARIQUE, LEMONNIER, SCHMITT, TENOUX, COLIN, PETIT, VILLE, Mme CHOISET, M. BEAUFOCHER, Mme COUTANT, MM. RAVAISSE, PETITDEMANGE, Madame LORRAIN, MM. HARDOUIN, GUILLAUME.

### Absents excusés :

MM. ROLLIN, DELAHAYE, COUTUREAU.  
Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :  
M. G. ROLLIN a donné pouvoir à Mme CLEMENT,  
M. D. DELAHAYE a donné pouvoir à M. MONSEL,  
M. COUTUREAU a donné pouvoir à M. A. RAYNAUD.

\*\*

M. Cl. GUICHARD est désigné comme secrétaire de séance à l'unanimité.

\*\*

Le procès-verbal de la séance du 19 novembre 1965 est adopté à l'unanimité des membres présents. Toutefois, M. de PLINVAL déclare qu'il avait souhaité que les précisions suivantes soient apportées :

1°) Il avait demandé que le maximum d'efforts soit fait par la Société « Le Palais de l'Autoroute », non pas pour la réalisation du programme de la Place Clemenceau, mais pour que soient construits, dans les meilleurs délais, des immeubles sociaux de relogement.

M. le Maire lui avait répondu que la ville continuerait d'intervenir pour faire hâter la construction de ces logements;

2°) Que s'il a désiré une réunion des conseillers du quartier pour étudier les problèmes de la circulation se posant à la Passerelle et aux Coteaux, c'est qu'il estime que le développement du stationnement des voitures particulières y entraînerait de réels troubles de circulation.

Puis, passant à l'ordre du jour,

Le Conseil, à l'unanimité :

1°) Accorde des subventions de fonctionnement :

- aux œuvres charitables,
- aux sociétés sportives,
- aux mouvements de jeunesse,
- aux associations d'Anciens Combattants,
- à diverses sociétés,

au titre de l'exercice 1966.

2°) Par 25 voix contre 2, celles de MM. GIRAUD et SCHMITT, Autorise le Maire à signer une convention pour prise en charge des frais de fonctionnement des classes primaires de l'école Saint-Joseph;

A l'unanimité :

3°) Adopte le nouveau barème de vacations horaires à verser avec effet du 1<sup>er</sup> octobre 1965, pour les heures de feux et de manœuvres effectuées par les sapeurs-pompiers communaux;

4°) Autorise le Maire à signer un avenant de rajustement à la police de garantie des sapeurs-pompiers;

5°) Adopte le barème fixé par arrêté de M. le Préfet de Seine-et-Oise en date du 23 novembre 1965, concernant les vacations horaires du personnel para-médical et de secrétariat des Centres de Protection Maternelle et Infantile;

6°) Autorise le Maire à signer une convention avec le président de l'œuvre « Les Papillons Blancs » pour le remboursement des prestations de service fournies par la ville;

7°) Autorise le Maire à signer un avenant à la police « Responsabilité Civile Générale », incluant notamment la responsabilité pouvant résulter du fonctionnement du Centre Aéré de Tamié;

8°) Adopte le budget primitif pour l'exercice 1966, s'équilibrant en recettes et en dépenses à : 7.930.366,54 F (selon la formule dite du plan comptable).

Suite aux observations faites par les Commissions des Travaux et des Finances, M. le Maire demande que la construction de l'escalator prévu à la gare de Saint-Cloud, soit inscrit lors du vote du prochain budget. Unanime, le Conseil adopte cette position et diffère ainsi cette réalisation. Le crédit rendu disponible est reporté pour 100.000 F sur le programme général des travaux de voirie et pour 50.000 F pour l'aménagement des abords du Centre Social et de la halte-garderie (amendement de MM. LEMONNIER et SCHMITT, adopté à l'unanimité, M. HARDOUIN s'abstenant);

Sur l'ensemble du vote du budget, M. SCHMITT renouvelle ses réserves concernant les crédits votés en faveur des écoles privées;

9°) Ouvre divers crédits complémentaires au titre des exercices antérieurs;

10°) Autorise le Maire à signer un contrat d'entretien forfaitaire des brûleurs des chaufferies à mazout;

11°) Approuve les mémoires pour valoir marché concernant les travaux supplémentaires de chauffage central, plomberie, zinguerie, effectués au Centre Aéré du Col de Tamié (Savoie);

12°) Institue une régie de recettes pour la gestion d'immeubles communaux et autorise les poursuites à l'encontre de débiteurs défaillants;

13°) Autorise le Maire à signer un avenant modifiant la convention de garantie communale accordée à la Société d'Economie Mixte Immobilière de la banlieue ouest (S.E.M.I.B.O.) pour constructions réalisées, 71, rue Sevin-Vincent;

14°) Désaffecte diverses recettes spécialisées ;

15°) Accepte la décision intervenue par jugement du 5 janvier 1966, fixant les indemnités à verser par la ville de Saint-Cloud pour l'acquisition de parcelles de terrains en vue du transfert de l'école maternelle du groupe du Centre;

16°) Autorise le Maire à signer une convention avec la S.N.C.F. pour l'entretien de W.C. à la gare de Saint-Cloud;

17°) Adopte le barème fixant le taux de participation des familles pour l'envoi d'enfants en colonie municipale de vacances d'été;

18°) Autorise le Maire à signer une nouvelle convention avec les promoteurs-réalisateur de la S.C.I. « Le Parc de Béarn », étant entendu que le mur de soutènement avenue André-Chevillon, sera soumis à une expertise et que tout l'équipement du mail devra recevoir l'agrément de la Commission des Travaux;

19°) Créé un poste de puéricultrice pour le fonctionnement des haltes-garderies; et, sur demande de Mme CLEMENT, autorise les démarches administratives en vue de la création de crèches à domicile;

20°) Décide l'inscription d'une parcelle de terrain sise Boulevard de la République, rues Pigache et Sevin-Vincent, au plan d'aménagement communal en tant qu'espace réservé à un service public (Administration des P.T.T.).

21°) Autorise le Maire à signer un contrat de location pour la fourniture d'une machine à affranchir;

22°) Augmente de 4 % le montant de la rémunération d'un agent contractuel;

23°) Autorise le Maire à signer un contrat pour la fourniture et l'entretien d'extincteurs au Centre Aéré du Col de Tamié;

24°) Autorise la démolition d'immeubles 52, 54 et 56, avenue du Maréchal-Foch, en vue de l'implantation ultérieure d'une maison des jeunes et de la Culture;

25°) Autorise le Maire à signer un avenant en révision du marché d'entretien des squares et jardins;

26°) Prend acte de la lettre de M. le Préfet délégué des Hauts-de-Seine, en date du 5 février 1966, informant de l'inscription au V<sup>e</sup> Plan d'équipement sportif et socio-éducatif du projet de piscine municipale. En conséquence, le Conseil s'engage à financer la part de dépense restant à la charge de la commune par la réalisation d'emprunts;

27°) Emet le vœu que les cars américains à turbine traversant la localité, soient munis de dispositifs atténuant le bruit;

28°) Prend acte de l'intention de créer un Institut de Haute Culture Populaire, formulée par une éminente personnalité clodoaldienne qui propose un legs en conséquence et autorise le Maire à poursuivre les pourparlers en vue de mettre au point cette initiative.

#### Affaires diverses

M. de PLINVAL demande que soient portés à la connaissance du Conseil :

1°) Pour les quartiers de la Passerelle-Coteaux les études entreprises pour la circulation et la délivrance du permis de construire pour les bâtiments industriels et immeubles collectifs;

2°) Pour le bâtiment à construire, 40, boulevard de la République, l'état d'avancement du projet;

3°) Le déroulement de la construction de logements pour les habitants du Centre, touchés par l'opération d'urbanisme de la place Clemenceau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h. 30.

Le Secrétaire de séance :  
C. GUICHARD.

### Rions un peu...

Lettre parvenue récemment au Bureau de l'Etat-Civil de la Mairie :

« Pour me permettre de parier au P.M.U. en me basant sur la chance astrale des jockeys, voudriez-vous avoir l'obligeance de m'indiquer à titre de simple renseignement, sans valeur administrative, l'heure de naissance de Monsieur S..., né le... à Saint-Cloud. »

L'on demande vraiment de curieux renseignements aux Maires !

## ÉTAT - CIVIL

du 9 Décembre 1965 au 26 Mars 1966

### Naissances

Floquet Pascale Marie Odile. Anne Evelyne Christiane Guilaine. Fernandez-Gonzalez Katherine. Dekeyser Sophie Odette. Coustau Olivier Alain Christian. Eruguera Sandrine Maeva. Gabriel Laurence Nathalie Christine. Waucquier Delphine Elisabeth. Recio Jacobo. Desmurs Isabelle Germaine Lucienne. Agis-Garcin Anne Claude Marie. Tirard Franck Lionel. Ruiz Anne-Marie. Deneville Sylvie Françoise Nicole. Quinones Francisco José. Faulon Patricia Isabelle. Vanier Jean-Charles Marie Gervais. Benhamou Fabienne Marcelle Denise. Boivin Frédérique. Serrano Maria de Los Angeles. Lazzari Carole Isabelle. Boisset Patricia Marie Edith. Cauchy Laurent Henri. Cheval Gilles Christian Yves. Rougier Anne Laure Marie. Santos dos Santos Diane Christine. Michaut Olivier Daniel.

Aimé. Facchetti Valérie. Raynaud Patrice Georges Philippe. Tessier Patricia Marlène Geneviève. Le Goïc Franck Eric. Legros Sophie Nathalie Martine. Amestoy Nicolas Stéphane. Guest Nicolas. Montens Thierry Pierre André. Vernizeau Laurent Stéphane. Renaudin Laurent Michel. Lucari Christophe Patrick Laurent. Julienne Véronique Anne. Bourgeois Bernars Alain. Bornancin Xavier André Marie.

### Décès

Galliot Suzanne Louise, Vve Portail, 57 ans. Le Mentec Marie Anne, Vve Boucher, 74 ans. Guigon Louis Auguste, 69 ans. Blottin Louis Ernest Ducis, 84 ans. Ferrand Marcel Marius, 84 ans. Flambarde André Emile Roger, 60 ans. Champenois Marcel Georges, 45 ans. Hellebois Angèle Céline Marie, Vve Cortot, 65 ans.

Dechène Marie Joséphine Félicité, Fme Dewintre, 91 ans. Huet Gaston René Louis, 77 ans. Haye Raymond Emmanuel, 54 ans. Charrier Jean-Claude Pierre Marie, 22 ans. Galibardy Marie Anne, Vve Braizat, 80 ans. Girard Alexandre, 68 ans. Grand Jean, 75 ans. Platanides Chrysostome, 66 ans. Goldstein Filip, 76 ans. Fortier Micheline Georgette Augustine Odile, Fme de Rochechouart, 40 ans. Robert Pauline Léonie Alphonsine Léontine, Fme Idier, 79 ans. Philippot Marie Françoise, Vve Maille, 78 ans. Lack Marie Marguerite, Vve Krotoff, 84 ans. Boissay Pierre, 81 ans. Couillet Louis Philibert, 82 ans. Segond Michel Claude, 19 ans. Faseuilles Marguerite Charlotte, Fme Niel, 63 ans. Chotard Emile Michel Joseph, 55 ans. Roczkowska Eugénie, Fme Granger, 66 ans. Lerondelle Albert Alphonse, 92ans. Labeyri Anne Charlotte, Vve Cellier, 82 ans. Banatzeano Alice, Fme Schlanger, 52 ans. L'Huillier Henriette, Fme Boivin, 82 ans. Kritter Jean, 79 ans. Douay Blanche Céline Pauline, Vve Loviconi, 98 ans. Lidon Rose, 81 ans. Louage Marcel Henri Paul, 81 ans. Lods Roger Maurice, 73 ans. Adboucheli Chalva, 76 ans. Deledalle Maria, Vve Brancourt, 87 ans. Dubois Léon, 74 ans. Albert Elise Fanny Renée, Vve Chaperon, 73 ans. Pluchon André Narcisse Louis, 60 ans. Cellard Francis, 78 ans. Duboué Auguste, 73 ans. Carre Jean Lucien Marie, 66 ans. Fournel Louis Optat, 93 ans. Pages Marie Julie, Vve Brousse 75 ans. Bazin Camille Marcel, 60 ans. Weight Frédéric, 55 ans. Grobety Louise Aimée, Vve Jourdain, 75 ans. Texandier Roger Lucien, 54 ans. Degrandi Edouard, 70 ans. Ronchail Marie Louise, Vve Guerin, 81 ans. Pujol-Manaut Auguste Pierre, 66 ans. Martin Georges Gustave, 76 ans. Guyot Emile Louis, 61 ans. Berthier Louis, 79 ans. Descoins Elise, Vve Ferries, 75 ans. Lemonnier, Maria Pauline, Vve Ferre, 57 ans. Guerneau Louise Henriette Ernestine, 73 ans.

### Mariages

Louvet Michel Edmond et Verbeke Lucette Nicole. Fer Pierre René Marie et Biet Françoise Gabrielle Valentine. Sabag Ninette et Dematons Claude. Masson Bernard Jean Marie et Faber Monique Marie France Jacqueline. Orsonneau Maurice Frédéric et Valette Henriette Andrée. Soise Paulette Berthe et Tombal Léon Adolphe. Merrheim Maurice André et Devin Arlette Louise Ernestine. Texier Janine Yvonne Marianne et Plasse François Paul Marie. Gellion Pierre Georges Camille et Trilling Marie May Blanche. Laspougeas Pierre René Henri et Bernard Florine Anne Marie. Marie Suzanne Geneviève Andrée et Walter Claude. Godinot Bernard Edouard et

Fetzmann Lucia Augusta. Billot Marie Hélène et Conte Jean-Michel. Cheinisse Jacques Marcel Louis Léon et About Catherine Marguerite Marie Nadine Françoise. Lajouanie Antoine François Marie Joseph et Bizard Sylvie Laurence. Vallet Bernard Robert Marie et Schaffer Marie Claude Louise. Malcourant Max René Camille et Scheuer Christiane Andrée. Chevallay Michel Bernard et Violette Martine Mireille. Laouri Lallami et Chantoisel Louise Danielle Emilienne. Sulem Joseph Hubert Sylvain et Camaji Liliane. Vazquez Maria del Carmen et Martin José-Luis. Delage Claude Georges et Delforge Colette Alice Louise. Alric Pierre Georges et Watelet Mauricette Marie Louise. Schmit Michel Serge Guy et Jovillain Françoise Suzanne. Michel Pierre Charles Marcel et Pélé Jean-nine Denise Raymonde. Landry-Cheveneaut Roger Victor Lucien et Larmet Geneviève Louise Marie. Faisy Jean Claude Marcel et Descroix Mireille Francine. Olson Carl William et Ottosen Hélen. Gaty Jacques François et Derese Elisabeth Marie Jeanne. François Jean Pierre et Geskière Marie-Jeanne Germaine Bernadette. Peltraut Yves Fernand Augustin et Langlade Claude Rose Andrée Mahieu Edouard Pierre Louis et Dusart Christiane Jeanne Germaine. Parent de Ragueneil de Montmorel François Xavier Marie Charles et Muhleisen Barbel Maria. Elurse Justin Henrius et Charles Brigitte Suzette Yvette. Sannier Francis Joseph Auguste et Millet Monique Linette. Meyer François Daniel Alfred et Altounian Simone. Noël Michel et Marquer Anny Nathalie Suzanne Henriette. Meret Jeannine Simone Marie et Rollin Jean-Jacques. Sprung Baruch et Baudot Annie Madeleine. Rousset Loïc Charles Martin Frédéric Marie et Charrey Beatrice Jeanne. Von Ritter Zu Gruensteyn Baron Stefan Karl Alhard et Borrel Michele Christiane. Bourlignieux Gérald Jean-Claude et Bonnefin Manea Alexandrine Jeanne.

Le Bulletin Municipal constitue un répertoire de **Bonnes Adresses** à avoir toujours sous la main.

Grâce à la fidélité des annonceurs, il est distribué gratuitement à 8.500 exemplaires dans tous les foyers de la ville.

Faites confiance au **Commerce local** et contribuez ainsi au développement de VOTRE CITE.

# LE CLAIRVAL

## CALME

Tous les appartements sont à double exposition avec séjour sur façade principale et vue sur jardin-terrasse.

## LUXE

Jardin avec plantation d'arbres devant l'immeuble.

Appartements avec terrasse privée au dernier étage.

## SOLEIL

Ensoleillement maximum par de larges baies.

Balcon-terrasse à chaque appartement.



11, RUE DU MONT-VALÉRIEN, SAINT-CLOUD

2  
pièces de 76 m<sup>2</sup>

2/3  
pièces de 82 m<sup>2</sup>

4  
pièces de 124 m<sup>2</sup>

5  
pièces  
+ chambre de service  
de 159 m<sup>2</sup>

RENSEIGNEMENTS : C. O. G. E. I., 65, RUE DE LA VICTOIRE, PARIS-9<sup>e</sup>

Téléph. : TRI. 29-87, FIG. 32-36

*Laboratoires Franay*  
*Trages Cinématographiques*

**L.T.C**

19, rue Marius-Franay, SAINT-CLOUD (S.-&O.)  
Tél. : MOL 69-20

**Teinturerie RAMOS**

26, rue du Val-d'Or, SURESNES - Tél. 506.29-78  
48, rue du Dr-M.-Bombiger, SURESNES - Tél. 506.46-88  
« Résidence Beausoleil », SAINT-CLOUD - Tél. 408.67-35

**CONTRE LA PERTE, LE VOL, L'INCENDIE**  
Pour vous aider dans l'ACQUISITION, la CONSTRUCTION, la RÉPARATION  
de votre appartement.

**AYEZ UN LIVRET de CAISSE d'ÉPARGNE :**

Livret ordinaire : maximum des dépôts 15.000 Fr.

Intérêt 3 % net d'impôt

Livret supplémentaire « B » : maximum des dépôts 15.000 Fr.

Intérêt 2,25 % (impôt déduit)

Livret Epargne-Logement : maximum 40.000 Fr.

Intérêt 2 % net d'impôt

TOUTES OPÉRATIONS A VUE ET SANS FRAIS  
SAINT-CLOUD, 29, rue d'Orléans — Tél. : 825.64.65



VENTILATION - CONDITIONNEMENT D'AIR INDUSTRIEL  
ET DE CONFORT - SÉCHAGE - DÉPOUSSIÉRAGE - CABINES  
DE PEINTURE - TOURS DE RÉFRIGÉRATION D'EAU.

LA VENTILATION INDUSTRIELLE ET MINIÈRE  
26, QUAI CARNOT - St-CLOUD (S.-st-O.)

Tél. : 825-36-00

**ÉLECTRICITÉ - PLOMBERIE**

APPAREILS MÉNAGERS - VENTE - DÉPANNAGE  
INSTALLATIONS - ENTRETIEN - BATIMENT ET INDUSTRIE

**SOCIÉTÉ P.U.C.E.P.**

60U. 72-49 58, rue de Buzenval, SAINT-CLOUD MOL. 86-08

**GÉNÉRALE AÉRONAUTIQUE MARCEL DASSAULT**

AVIONS - ENGINES - ÉQUIPEMENTS - MATÉRIELS ÉLECTRONIQUES

78, QUAI CARNOT, SAINT-CLOUD

**École de Danse**

*Yvette Sors*

23, Résidence Beausoleil, SAINT-CLOUD - 408-61-05

**PIANOS R. Dieffen**

Vente - Achat - Accord - Réparations - Location

18, rue Preschez - SAINT-CLOUD - MOL. 94-31

**AUTO-ÉCOLE BEAUSOLEIL**

A. THUINET

Tous permis - Cours de code par projections  
Cours de perfectionnement

160, bd de la République, SAINT-CLOUD

ON PREND A DOMICILE Tél. : 408-61-01 (l'après-midi)

**Pharmacie Beausoleil**

A. LASRY

160, boulevard de la République, ST-CLOUD

Tél. : 408-80-95

**IMPRIMERIE** **TYPO — OFFSET**  
**MONNIER** 11, avenue Foch, SAINT-CLOUD - Tél. MOL. 56-76

ENTREPRISE DE BATIMENT ET DE TRAVAUX PUBLICS

**TORRIÈS & C<sup>ie</sup>**

73, rue des Tennerolles, SAINT-CLOUD — Tél. : 825-98 44

LOCATION et LAVAGE de COUCHES pour BÉBÉS

## AMERICAN DIAPER-SERVICE



**ES FOURNIT  
ES LAVE  
ES RAMASSE  
ES LIVRE**

à domicile  
(2 fois par semaine)

**POUR L'ACCOUCHEMENT :** Evitez tous soucis de lavage et de séchage. Louez nos couches pour la durée de votre séjour en clinique. (Ramassage journalier des couches sales.)

OU DEMANDER NOTICE EXPLICATIVE ET TARIF A :  
408 78-91

(Service SC 109, Rue Tahère - SAIND-CLOUD (S.-&-O.)

**Marcel LE CHAPELIN**

FLEURISTE

14, Rue de l'Eglise  
SAINT-CLOUD — MOL. 44-41  
LIVRAISONS PARIS-BANLIEUE



LIBRAIRIE GÉNÉRALE CLASSIQUE  
PAPETERIE DE BUREAU

**Les Jeunes**

98, Boulevard de la République, SAINT-CLOUD - Tél. : 825-71-13

**ASSURANCES**

TOUTES NATURES — TOUTES COMPAGNIES

**VOIZARD BERNARD & Cie**

27, rue Pasteur, SAINT-CLOUD

MOL. 69-93

**FONCINA**

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE D'INVESTISSEMENT CONVENTIONNÉE  
3, rue Louis le Grand, PARIS (2<sup>e</sup>) Tél. : RIC. 17-59

met en LOCATION : 175, 177, boul. de la République à **ST-CLOUD**, sur un emplacement privilégié,  
**109 appartements tout confort et 190 parkings** livrables au cours de l'été 1966 -- Visite de l'appartement témoin à partir  
d'AVRIL ou renseignements au Siège.

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DU  
LABORATOIRE GÉNÉRAL DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

**L. G. T.**

4, rue de Garches, SAINT-CLOUD - Tél. : 605-69-10

Tous les Cadeaux...

**Au Gay Logis**

8, place du Pas  
SAINT-CLOUD (1<sup>er</sup> étage) **ENTRÉE LIBRE**

**CITROËN**

GARAGE MAGENTA

1, bd de la République, SAINT-CLOUD - VAL. 79-95

**LOCATION SANS CHAUFFEUR**

Société DUCOUTUMANY et C<sup>ie</sup>

3, bd de la République, SAINT-CLOUD - VAL. 79-96

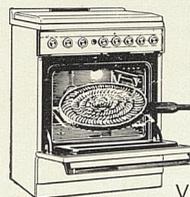
**ARTHUR MARTIN**

ELLES SONT LA ! NOUVELLES  
CUISINIÈRES AVEC

**Four  
Boulangier**

... le plus  
**GRAND!**

LE MEILLEUR !  
9 modèles :  
5, 4 et 3 feux



à partir de  
F **499** TTC  
Venez vite voir :

Tél. : MOL. 20-55

**Ets MELLINET**

12, rue Royale, SAINT-CLOUD



LUNETTES - INSTRUMENTS

**J. PARMENT**

OPTICIEN

6, rue de Verdun, SURESNES  
Tél. 506-78-17

PEINTURE - DÉCORATION

## Raymond LAMPENS

24, rue Gounod

605-98-11

92 SAINT-CLOUD

## A. ROGER

PLOMBERIE SANITAIRE — CHAUFFAGE CENTRAL

(GAZ - CHARBON - MAZOUT) agréé Gaz de France

20, rue d'Orléans — 825-05-80

VERRES DE CONTACT

**J. TINLOT**  
OPTICIEN DIPLOMÉ  
9, rue Dailly, SAINT-CLOUD



825-58-32

M. THOMAS

Docteur en Pharmacie

Prix de thèses

Ex-assistante de Chimie biologique

7, Rue Dailly

MOL. 40-17

Lauréate de la Faculté

*Elizabeth Arden*

SERVICE RAPIDE PLOMBERIE

**DEPAN'307**

ARNAUDO 970-01-24  
CASCHELIN 970-33-52  
CRASSE 605-41-42

SERVICE D'URGENCE DES ENTREPRISES LOCALES

PHOTOCOPIE - librairie générale classique  
Papeterie - Maroquinerie - Cadeaux

**LIBRAIRIE DES LYCÉES**

(En face des lycées de jeunes filles et de garçons)

97, boul. de la République, SAINT-CLOUD - Tél. 605-42-90

COUVERTURE - PLOMBERIE - INSTALLATIONS SANITAIRES  
CHAUFFAGE - ÉLECTRICITÉ

**G. CIRASSE & C<sup>ie</sup>**

P. HERTEMAN, GÉRANT

72, Rue Royale, SAINT-CLOUD — Tél. : 605.41-42

**agence magenta**

**h. cogé**

1, boul. de la République

(carrefour Magenta)

SAINT-CLOUD 605-41-16

PROPRIÉTÉS  
TERRAINS  
APPARTEMENTS  
FONDS DE COMMERCE

## Pasteur - Automobile

29, rue Pasteur, SAINT-CLOUD — Tél. 825-84-24

Concessionnaires : **Rover**

**MG Morris**

Agent : **Fiat**

Ateliers agréés : **SIMCA**

1.000 m<sup>2</sup> d'atelier en sous-sol

Pâtisserie - Confiserie  
Glaces - Cuisine

**G. Chamignon**

13, Rue Gounod

Tél. 408.28.77 - St-CLOUD (S.-et-O.)

54, Rue du Commerce - PARIS (15<sup>e</sup>) - 783.56.04

COUVERTURE - PLOMBERIE - CHAUFFAGE CENTRAL  
INSTALLATIONS SANITAIRES

**ETS A. DURIN**

76, avenue du Maréchal-Foch, SAINT-CLOUD

Tél. : 408-80-77

Flambeaux et porte-flambeaux d'anniversaire

ET TOUTES LES BOUGIES

**LABORATOIRE INDUSTRIEL "SELAR"**

72, Quai Carnot, SAINT-CLOUD - Téléphone : 605-40-42

**Agence CITROËN et PANHARD**

**GARAGE DE L'AVENUE**

**Robert BRU**

101, avenue du Maréchal-Foch, SAINT-CLOUD - 408-87-75

DÉPANNAGE DE NUIT : 605-37-11

Le Cinéma de Saint-Cloud

**LE RÉGENT**

MOL. 66-16

LA BELLE SALLE POUR TOUS SPECTACLES A VOTRE DISPOSITION

DEMANDEZ LE PROGRAMME